5e ANNEE — T. L

N° 1146 — 3 mai 1953



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard. Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 40 francs
Abonnement { Un an : 875 francs / Six mois : 475 francs
Étranger : un an 1.050 francs

ACTES DE S. S. PIE XII

Discours du Pape aux membres du Congrès international de Psychothérapie et de Psychologie clinique

Le Souverain Pontife, le 15 avril, en recevant en audience dans la salle du Consistoire les membres du Ve Congrès international de Psychothérapie qui se réunissait à Rome, leur a adressé le discours où sont exprimées en termes précis la pensée et les directives de l'Eglise sur cette question. Nous en donnons le texte tel qu'il a paru en français dans l'Osservatore Romano (1) :

Nous vous souhaitons la bienvenue, chers fils et chères filles, qui, venus de partout, vous êtes rassemblés à Rome pour entendre de doctes exposés et discuter des questions de Psychothérapie et de Psychologie clinique. Votre Congrès est terminé, et, pour garantir ses résultats et le succès de vos recherches et activités futures, vous venez recevoir la Bénédiction du Vicaire du Christ. Bien volontiers, Nous répondons à votre désir et Nous profitons de l'occasion pour vous adresser un mot d'encouragement et donner quelques directives.

La science affirme que de nouvelles observations ont mis à jour les couches profondes du psychisme humain et elle s'efforce de comprendre ces découvertes, de les interpréter et de les rendre utilisables. On parle de dynanismes, de déterminismes et de mécanismes cachés dans les profondeurs de l'âme, dotés de lois immanentes dont découlent certains modes d'action. Sans doute, ceux-ci sont mis en œuvre dans le subconscient, mais ils pénètrent aussi dans le domaine de la conscience et le déterminent. On prétend disposer de procédés éprouvés et reconnus adéquats pour scruter le mystère de ces profondeurs de l'âme, les éclairer et les remettre sur le droit chemin, lorsqu'elles exercent une influence néfaste.

Ces questions, qui se prêtent à l'examen d'une psychologie scientifique, ressortissent à votre compétence. Il en va de même pour l'utilisation de nouvelles méthodes psychiques. Mais que la psychologie théorique et pratique restent conscientes, l'une et l'autre, qu'elles ne peuvent perdre de vue ni les vérités établies par la raison et par la foi, ni les préceptes obligatoires de la morale.

L'an passé, au mois de septembre (13 septembre 1952, *Acta Ap. Sedis,* a. XLIV, 1952, pages 779 s.), pour répondre au souhait des membres du « Premier Congrès International d'Histopathologie du Système Nerveux », Nous avons indiqué les limites morales des méthodes médicales de recherche et de traitement. Sur la base de cet exposé, Nous voudrions, aujourd'hui, ajouter quelques compléments. En bref, Nous avons l'intention d'indiquer l'attitude fondamentale qui s'impose au psychologue et au psychothérapeute chrétien.

Cette attitude fondamentale se ramène à la formule suivante : la psychothérapie et la psychologie clinique doivent toujours considérer l'homme : 1° comme unité et totalité psychique ; 2° comme unité structurée en elle-même ; 3° comme unité sociale ; 4° comme unité transcendante, c'est-à-dire en tendance vers Dieu.

I. — L'homme comme unité et totalité psychique

La médecine apprend à regarder le corps humain comme un mécanisme de haute précision, dont les éléments s'engrènent l'un sur l'autre et s'enchaînent l'un à l'autre ; la place et les caractéristiques de ces éléments dépendent du tout, ils servent son existence et ses fonctions. Mais cette conception s'applique encore beaucoup mieux à l'âme, dont les rouages délicats sont assemblés avec bien plus de soin. Les diverses facultés et fonctions psychiques s'insèrent dans l'ensemble de l'être spirituel et se subordonnent à sa finalité.

Il est inutile de développer plus longuement ce point. Mais vous devez, vous, les psychologues et

(1) Texte et sous-titres de *l'Osservatore Romano* du 16. 4. 53.

les thérapeutes, tenir compte de ce fait : l'existence de chaque faculté ou fonction psychique se justifie par la fin du tout. Ce qui constitue l'homme, c'est principalement l'âme, forme substantielle de sa nature. C'est d'elle que découle en dernier lieu toute la vie humaine ; en elle, s'enracinent tous les dynamismes psychiques, avec leur structure propre et leur loi organique ; c'est elle que la nature charge de gouverner toutes les énergies, pour autant que celles-ci n'aient pas encore acquis leur dernière détermination. De ce donné ontologique et psychique, il s'ensuit que ce serait s'écarter du réel que de vouloir, en théorie ou en pratique, confier le rôle déterminant du tout à un facteur particulier, par exemple, à l'un des dynamismes psychiques élémentaires, et installer ainsi au gouvernail une puissance secondaire. Ces dynamismes peuvent être *dans* l'âme, *dans* l'homme ; ils ne sont cependant pas *l'*âme, ni *l'*homme. Ils sont des énergies, d'une intensité considérable peut-être, mais la nature en a confié la direction au poste central, à l'âme spirituelle, douée d'intelligence et de volonté, capable normalement de gouverner ces énergies. Que ces dynamismes exercent leur pression sur une activité ne signifie pas nécessairement qu'ils la contraignent. On nierait une réalité ontologique et psychique, en contestant à l'âme sa place centrale.

Il n'est donc pas possible, lorsqu'on étudie la relation du moi aux dynamismes qui la composent, de concéder sans réserve, en théorie, l'autonomie de l'homme, c'est-à-dire de son âme, mais d'ajouter aussitôt que, dans la réalité de la vie, ce principe théorique apparaît le plus souvent tenu en échec ou tout au moins minimisé à l'extrême. Dans la réalité de la vie, dit-on, il reste toujours à l'homme la liberté d'accorder son consentement interne à ce qu'il accomplit, mais non point celle de l'accomplir. A l'autonomie de la volonté libre se substitue l'hétéronomie du dynamisme instinctif. Ce n'est pas ainsi que le Créateur a façonné l'homme. Le péché originel ne lui enlève pas la possibilité et l'obligation de se conduire lui-même par l'âme. On ne prétendra pas que les troubles psychiques et les maladies qui entravent le fonctionnement normal du psychisme sont le donné habituel. Le combat moral pour rester sur le droit chemin ne prouve pas l'impossibilité de suivre celui-ci et n'autorise pas à reculer.

II. — L'homme comme unité structurée

L'homme est une unité et un tout ordonnés ; un microcosme, une sorte d'Etat dont la charte, déterminée par le but du tout, subordonne à ce but l'activité des parties selon l'ordre véritable de leur valeur et de leur fonction. Cette charte est, en dernière analyse, d'origine ontologique et métaphysique, non pas psychologique et personnelle. On a cru devoir accentuer l'opposition entre métaphysique et psychologique. Bien à tort ! Le psychique lui-même appartient au domaine de l'ontologique et du métaphysique.

Nous vous avons rappelé cette vérité pour y rattacher une remarque sur l'homme concret dont on examine ici l'ordonnance interne. On a prétendu, en effet, établir l'antinomie de la psychologie et de l'éthique traditionnelles vis-à-vis de la psychothérapie et de la psychologie clinique modernes. La psychologie et l'éthique traditionnelles ont pour objet, affirme-t-on, l'être abstrait de l'homme, l'*homo ut sic* qui, assurément, n'existe nulle part. La clarté et l'enchaînement logique de ces disciplines méritent l'admiration, mais elles souffrent d'un vice de base : elles sont inapplicables à l'homme réel, tel qu'il existe. La psychologie clinique, au contraire, part de l'homme réel, de l'*homo ut hic*. Et l'on conclut : entre les deux conceptions s'ouvre un abîme impossible à franchir aussi longtemps que la psychologie et l'éthique traditionnelles ne changeront pas leur position.

Qui étudie la constitution de l'homme réel doit en effet prendre comme objet l'homme « existentiel », tel qu'il est, tel que l'ont fait ses dispositions naturelles, les influences du milieu, l'éducation, son évolution personnelle, ses expériences intimes et les événements du dehors. Seul existe cet homme concret. Et cependant, la structure de ce moi personnel obéit dans le moindre détail aux lois ontologiques et métaphysiques de la nature humaine, dont Nous parlions plus haut. C'est elles qui l'ont formée et qui donc doivent la gouverner et la juger. La raison en est que l'homme « existentiel » s'identifie dans sa structure intime avec l'homme « essentiel ». La structure essentielle de l'homme ne disparaît pas quand s'y ajoutent les notes individuelles ; elle ne se transforme pas non plus en une autre nature humaine. Mais précisément la charte, dont il s'agissait tantôt, repose dans ses énoncés principaux sur la structure essentielle de l'homme concret, réel.

Par conséquent, il serait erroné de fixer pour la vie réelle des normes, qui s'écarteraient de la morale naturelle et chrétienne, et que l'on désignerait volontiers du vocable « éthique *personnaliste* » : celle-ci, sans doute, recevrait de celle-là une certaine orientation, mais ne comporterait pas pour autant d'obligation stricte. La loi de structure de l'homme concret n'est pas à inventer, mais à appliquer.

III. — L'homme comme unité sociale

Ce que Nous avons dit jusqu'ici concerne l'homme dans sa vie personnelle. Le psychique comprend aussi ses relations avec le monde extérieur, et c'est une tâche digne d'éloges, un champ ouvert à vos recherches, que d'étudier le psychisme social en lui-même et en ses racines, de le rendre utilisable aux fins de la psychologie clinique et de la psychothérapie. Qu'on prenne bien garde en ceci à distinguer soigneusement les faits eux-mêmes de leur interprétation.

Le psychisme social touche aussi à la moralité et les conclusions de la morale recouvrent largement celles d'une psychologie et d'une psychothérapie sérieuses. Mais il y a quelques points où l'application du psychisme social pèche par excès ou par défaut : c'est à cela que Nous voudrions brièvement Nous arrêter.

L'erreur par défaut : il existe un malaise psychologique et moral, l'inhibition du moi, dont votre science s'occupe de déceler les causes. Quand cette inhibition empiète sur le domaine moral, par exemple, quand il s'agit de dynamismes, comme l'instinct de domination, de supériorité et l'instinct sexuel, la psychothérapie ne pourrait pas, sans plus, traiter cette inhibition du moi comme une sorte de fatalité, comme une tyrannie de la pulsion affective, qui jaillit du subconscient et qui échappe simplement au contrôle de la conscience et de l'âme. Qu'on ne rabaisse pas trop vite l'homme concret avec son caractère personnel au rang de la brute. Malgré les bonnes intentions du

thérapeute, des esprits délicats ressentent amèrement cette dégradation au plan de la vie instinctive et sensitive. Qu'on ne néglige pas non plus nos remarques précédentes sur l'ordre de valeur des fonctions et le rôle de leur direction centrale.

Un mot aussi sur la méthode utilisée parfois par le psychologue pour libérer le moi de son inhibition dans les cas d'aberration dans le domaine sexuel : Nous pensons à l'initiation sexuelle complète, qui ne veut rien taire, rien laisser dans l'obscurité. N'y a-t-il pas là une surestimation pernicieuse du savoir ? Il existe aussi une éducation sexuelle efficace, qui en toute sécurité enseigne dans le calme et l'objectivité ce que le jeune homme doit savoir pour se conduire lui-même et traiter avec son entourage. Pour le reste, on mettra principalement l'accent, dans l'éducation sexuelle comme d'ailleurs en toute éducation, sur la maîtrise de soi et la formation religieuse. Le Saint-Siège a publié des normes à ce propos peu après l'Encyclique de Pie XI sur le mariage chrétien. (*S. C. S. Off.*, 21 mars 1931. *Acta Ap. Sedis*, a. 23, 1931, p. 118.) Ces normes n'ont pas été retirées, ni expressément, ni « *via facti* ».

Ce qui vient d'être dit de l'initiation inconsidérée, à des fins thérapeutiques, vaut aussi de certaines formes de la psychanalyse. On ne devrait pas les considérer comme le seul moyen d'atténuer ou de guérir des troubles sexuels psychiques. Le principe rebattu que les troubles sexuels de l'inconscient, comme toutes les autres inhibitions d'origine identique, ne peuvent être supprimés que par leur évocation à la conscience, ne vaut pas si on le généralise sans discernement. Le traitement indirect a aussi son efficacité et souvent il suffit largement. En ce qui concerne l'emploi de la méthode psychanalytique dans le domaine sexuel, Notre allocution du 13 septembre, citée plus haut, en a déjà indiqué les limites morales. En effet, on ne peut pas considérer, sans plus, comme licite l'évocation à la conscience de toutes les représentations, émotions, expériences sexuelles, qui sommeillaient dans la mémoire et l'inconscient, et qu'on actualise ainsi dans le psychisme. Si l'on écoute les protestations de la dignité humaine et chrétienne, qui se risquerait à prétendre que ce procédé ne comporte aucun péril moral, soit immédiat, soit futur, alors que, même si on affirme la nécessité thérapeutique d'une exploration sans bornes, cette nécessité, au demeurant, n'est pas prouvée ?

L'erreur par excès : elle consiste à souligner l'exigence d'un abandon total du moi et de son affirmation personnelle. A ce propos, Nous voulons relever deux points : un principe général et un point de pratique psychothérapeutique.

De certaines explications psychologiques se dégage la thèse que l'extraversion inconditionnée du moi constitue la loi fondamentale de l'altruisme congénital et de ses dynamismes. C'est une erreur logique, psychologique et éthique. Il existe une défense, une estime, un amour et un service de soi, non seulement justifiés, mais exigés par la psychologie et la morale. C'est une évidence naturelle et une leçon de la foi chrétienne (cf. S. THOMAS. *Sum Theol.*, IIª-IIªᵉ p. q. XXVI, a. 4 in c.) ! Le Seigneur a enseigné : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (*Marc.* XII, 31). Le Christ propose donc comme règle de l'amour du prochain la charité envers soi-même, non le contraire. La psychologie appliquée mépriserait cette réalité, si elle qualifiait toute considération du moi d'inhibition psychique, erreur, retour à un stade de développement antérieur, sous prétexte qu'elle s'oppose à l'altruisme naturel du psychisme.

Le point de pratique psychothérapeutique, que Nous annoncions, concerne un intérêt essentiel de la société : la sauvegarde des secrets que met en danger l'utilisation de la psychanalyse. Il n'est pas du tout exclu qu'un fait ou un savoir secrets et refoulés dans le subconscient provoquent des conflits psychiques sérieux. Si la psychanalyse décèle la cause de ce trouble, elle voudra, selon son principe, évoquer entièrement cet inconscient pour le rendre conscient et lever l'obstacle. Mais il y a des secrets qu'il faut absolument taire, même au médecin, même en dépit d'inconvénients personnels graves. Le secret de la confession ne souffre pas d'être dévoilé ; il est exclu également que le secret professionnel soit communiqué à un autre, y compris au médecin. Il en va de même pour d'autres secrets. On en appelle au principe : « *Ex causa proportionate gravi licet uni viro prudenti et secreti tenaci secretum manifestare.* » Le principe est exact dans d'étroites limites, pour quelques espèces de secrets. Il ne convient pas de l'utiliser sans discernement dans la pratique psychanalytique.

Au regard de la moralité, du bien commun en premier lieu, le principe de la discrétion dans l'utilisation de la psychanalyse ne peut être assez souligné. Il s'agit, évidemment, non pas d'abord de la discrétion du psychanalyste, mais de celle du patient qui, souvent, ne possède aucunement le droit de disposer de ses secrets.

IV. — L'homme comme unité transcendante en tendance vers Dieu

Ce dernier aspect de l'homme introduit trois questions que nous ne voudrions pas laisser de côté.

Tout d'abord, la recherche scientifique attire l'attention sur un dynamisme qui, enraciné dans les profondeurs du psychisme, pousserait l'homme vers l'infini qui le dépasse, non point en le faisant connaître, mais par une gravitation ascendante issue directement du substrat ontologique. On voit en ce dynamisme une force indépendante, la plus fondamentale et la plus élémentaire de l'âme, un élan affectif portant immédiatement au divin, comme la fleur, à son insu, s'ouvre à la lumière et au soleil, ou comme l'enfant respire inconsciemment dès qu'il est né.

Cette assertion appelle tout de suite une remarque : Si l'on déclare que ce dynamisme est à l'origine de toutes les religions, qu'il manifeste l'élément commun à toutes, Nous savons par ailleurs que les religions, la connaissance de Dieu naturelle et surnaturelle, et son culte, ne procèdent pas de l'inconscient ou du subconscient, ni d'une impulsion affective, mais de la connaissance claire et certaine de Dieu, par le moyen de sa révélation naturelle et positive. C'est la doctrine et la foi de l'Eglise, depuis la parole de Dieu au Livre de la Sagesse, et dans l'Epître aux Romains jusqu'à l'Encyclique *Pascendi dominici gregis*, de notre Prédécesseur le bienheureux Pie X.

Ceci posé, reste encore la question de ce mystérieux dynamisme. On pourrait dire, à ce propos, ce qui suit : il ne faut certes pas incriminer la psychologie des profondeurs, si elle s'empare du contenu du psychisme religieux, s'efforce de l'analyser et de le réduire en système scientifique,

même si cette recherche est nouvelle et si sa terminologie ne se rencontre pas dans le passé. Nous évoquons ce dernier point parce que, facilement, il se produit des malentendus lorsque la psychologie attribue un sens nouveau à des expressions déjà en usage. Des deux côtés, il faudra de la prudence et de la réserve pour éviter les fausses interprétations et pour rendre possible une compréhension réciproque.

Il appartient aux méthodes de votre science d'éclaircir les questions de l'existence, de la structure et du mode d'action de ce dynamisme. Si le résultat s'avérait positif, on ne devrait pas le déclarer inconciliable avec la raison ou la foi. Cela montrerait seulement que l' « *esse ab alio* » est aussi, jusque dans ses racines les plus profondes, un « *esse ad alium* », et que le mot de saint Augustin : « *Fecisti nos ad te ; et inquietum est cor nostrum, donec requiescat in te* (*Conf.* l. I, c. I, n. 1) » trouve une nouvelle confirmation jusque dans le tréfonds de l'être psychique. S'agirait-il même d'un dynamisme intéressant tous les hommes, tous les peuples, toutes les époques et toutes les cultures : quelle aide, et combien appréciable, pour la recherche de Dieu et son affirmation !

Aux relations transcendantes du psychisme appartient aussi le *sentiment de culpabilité*, la conscience d'avoir violé une loi supérieure dont, cependant, on reconnaissait l'obligation : conscience qui peut se muer en souffrance et même en trouble psychique.

La psychothérapie aborde ici un phénomène qui ne relève pas de sa compétence exclusive, car il est aussi, sinon principalement, de caractère religieux. Personne ne contestera qu'il peut exister, et ce n'est pas rare, un sentiment de culpabilité irraisonné, maladif même. Mais on peut avoir également conscience d'une faute réelle qui n'a pas été effacée. Ni la psychologie ni l'éthique ne possèdent de critère infaillible pour les cas d'espèce, car le processus de conscience qui engendre la culpabilité a une structure trop personnelle et trop subtile. Mais en tout cas, il est sûr que la culpabilité réelle, aucun traitement purement psychologique ne la guérira. Même si le psychothérapeute la conteste, de très bonne foi peut-être, elle perdure. Que le sentiment de culpabilité soit ôté par intervention médicale, par autosuggestion ou persuasion d'autrui, la faute demeure, et la psychothérapie s'abuserait et abuserait les autres si, pour effacer le sentiment de culpabilité, elle prétendait que la faute n'existe plus.

Le moyen d'éliminer la faute ne relève pas du pur psychologique ; comme tout chrétien le sait, il consiste dans la contrition et l'absolution sacramentelle par le prêtre. Ici, c'est la source du mal, la faute elle-même qui est extirpée, même si peut-être le remords continue à travailler. Il n'est pas rare de nos jours que dans certains cas pathologiques le prêtre renvoie son pénitent au médecin ; dans le cas présent, le médecin devrait plutôt adresser son client à Dieu et à ceux qui ont le pouvoir de remettre la faute elle-même au nom de Dieu.

Une dernière remarque à propos de l'orientation transcendante du psychisme vers Dieu : le respect de Dieu et de sa sainteté doit toujours se refléter dans les actes conscients de l'homme. Quand ces actes s'écartent du Modèle divin, même sans faute subjective de l'intéressé, ils contredisent cependant sa finalité dernière. Voilà le motif pour lequel ce qu'on appelle « péché matériel » est une chose qui ne doit pas être et constitue donc dans l'ordre moral une réalité qui n'est pas indifférente.

Une conclusion s'ensuit pour la psychothérapie : vis-à-vis du péché matériel, elle ne peut rester neutre. Elle peut tolérer ce qui, pour l'instant, demeure inévitable. Mais elle doit savoir que Dieu ne peut justifier cette action. La psychothérapie peut encore moins donner au malade le conseil de commettre tranquillement un péché matériel, parce qu'il le fera sans faute subjective, et ce conseil serait aussi erroné si une telle action devait paraître nécessaire pour la détente psychique du malade et donc pour le but de la cure. On ne peut jamais conseiller une action consciente qui serait une déformation, non une image de la perfection divine.

Voilà ce que Nous croyions devoir vous exposer. Au reste, soyez assurés que l'Eglise accompagne de sa chaude sympathie et de ses meilleurs souhaits vos recherches et votre pratique médicale. Vous travaillez sur un terrain très difficile. Mais votre activité peut enregistrer de précieux résultats pour la médecine, pour la connaissance de l'âme en général, pour les dispositions religieuses de l'homme et leur épanouissement. Que la Providence et la grâce divine éclairent votre route ! Nous vous en donnons pour gage, avec une paternelle bienveillance, Notre Bénédiction apostolique.

— ***J'ai été condamné à la liberté***, par ALAIN VAN GAVER. Préface du colonel REMY. — Un vol. de 220 pages, 525 francs; port, 45 francs. Editions du « Centurion », 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. Bonne Presse, Paris 1668.

Des extraits de ce livre bouleversant ont été publiés dans *le Figaro* et dans une vingtaine de journaux de province. Ce récit, scrupuleusement exact, de la vie des détenus dans les prisons de Mao Tsé Toung, rappelle souvent les ouvrages si connus de Virgil Gheorghiu. Ce document est, avant tout et totalement, humain. Les méthodes de « conversion » à l'aide de l'autocritique, employées par le marxisme contre une population sans défense intellectuelle, aux trois quarts illettrée, sont décrites avec une précision, une exactitude hallucinantes. Les interrogatoires, les « examens de conscience » forcés ont été reconstitués fidèlement, d'après des notes personnelles que l'auteur a pu rapporter grâce à des prodiges d'ingéniosité et en risquant plusieurs fois sa vie. Ce récit reste un document précieux pour l'histoire de la « libération » de la Chine par les armées communistes.

— ***Le Pain de vie et croisillon***. Liminaire du R. P. BRU, S. J. Texte de MARILIA. — Brochure 20 × 14 cm., 40 pages. Prix : 120 francs. Accompagnée d'une pochette pour travaux pratiques. Prix : 130 francs. Editions de l'Apostolat de la Prière, 9, rue Monplaisir, Toulouse.

L'équipe « Marilia » a réussi à ramasser l'essentiel des données théologiques sur l'Eucharistie en des leçons concrètes, vivantes, très parlantes à l'esprit et au cœur des tout petits, dans cette brochure et la pochette de travaux pratiques l'accompagnant pour en illustrer les leçons.

— ***L'oraison dans la spiritualité eudiste***. — Une brochure 18 × 13 cm., 156 pages. Prix : 450 francs. Coll. « Notre vie », 1, rue Jean-Dolent, Paris, XIVe.

On trouvera dans cette brochure, avec une introduction du R. P. Arragain, le texte de huit conférences fort intéressantes traitant de la spiritualité en général et de la spiritualité eudiste en particulier, qui ont été prononcées lors de la 4e session de spiritualité eudiste, qui s'est tenue à Paris du 25 au 27 juin 1952.

ALLOCUTION DU SOUVERAIN PONTIFE aux étudiants catholiques de la Sorbonne

Ayant reçu en audience 600 *étudiants catholiques de la Sorbonne, membres du Centre « Richelieu », S. S. Pie XII leur adressa une allocution en français, dont nous reproduisons le texte d'après* l'Osservatore Romano *du* 10 *avril* 1953 :

Soyez les bienvenus, chers Fils et Filles de France, étudiants de Sorbonne, pèlerins d'Assise et de Rome, qui avez marqué les grands jours de l'année chrétienne par un effort commun de prière et de pénitence.

Au pays du Poverello, vous avez revécu de la manière la plus expressive l'émouvante liturgie de la Passion, et voici que vous débouchez maintenant à Rome dans la joie pascale. Le haut lieu spirituel d'Assise vous a fourni un cadre pour évoquer l'Amour souffrant, et Rome vous accueille dans les splendeurs de l'Amour triomphant.

Vous n'avez pas, comme l'apôtre saint Thomas, à voir et à toucher le Christ ressuscité pour croire à sa toute-puissance ; votre foi renouvelée vous assure que l'humble successeur de saint Pierre tient à son tour les clés du royaume des cieux, et c'est auprès de lui que vous venez achever votre pèlerinage. Aussi vous ouvre-t-il les bras, comme à des fils très affectueux et très obéissants.

Nous savons que deux d'entre vous, durant la veillée pascale, ont reçu le Baptême. Comment ne pas évoquer ici, à Rome, le temps où cette profession de foi prenait en face du paganisme officiel de l'Empire romain la valeur d'une rupture avec le monde ancien et d'une entrée dans un monde nouveau, la jeune Eglise chrétienne ? Le poète Prudence, vers l'an 400, ne décrivait-il pas les longues files de catéchumènes passant devant les temples païens désertés pour aller recevoir au Latran le signe sacré de la religion nouvelle ? (*Contra Symmachum,* l. I, v, 585 et s.) Aujourd'hui, ce sont en général les faux dieux qui ont l'air jeunes et l'Eglise qui semble vieille. Mais gardez votre assurance et ne vous laissez pas tromper ! Si même, sans tenir compte de systèmes philosophiques, dont l'existence est fugitive comme celle des éphémères, on concède que certaines erreurs peuvent exercer sur l'humanité une longue et profonde influence, elles suivent toutes cependant la loi de l'histoire qui, après l'ascension et l'apogée, amène le déclin et la chute. L'Eglise du Christ a reçu et recevra toujours de son divin Fondateur la force de braver cette loi. Sans cesse, elle rajeunit et survit à toutes les erreurs.

Avant même sa Résurrection, le Sauveur bien-aimé, que le peuple chrétien acclame en ces jours de Pâques, avait dit à l'apôtre Thomas : « Je suis la Voie, la Vérité, la Vie. » (*Jean,* XIV, 6.) Depuis qu'il a vécu parmi les hommes, quelque chose a changé dans le destin même de l'humanité. La raison humaine invitée à accueillir des vérités qui la délivrent, le cœur humain admis à une intimité inconcevable avec son Auteur, toute l'humanité se serrant autour de l'Homme-Dieu comme une seule famille : voilà le message joyeux et bouleversant que tout chrétien reçoit et doit transmettre. Trop peu de baptisés ont conscience de la grandeur de leur vocation.

Vous, au contraire, vous en avez une juste idée, et c'est pour le Père des fidèles une consolation de savoir avec quel sérieux on s'applique parmi vous à vivre une vie chrétienne authentique, vie intérieure qui puise la lumière et la force aux sources de la foi, vie extérieure, riche d'exemples et d'initiatives apostoliques. Rien n'oblige davantage à monter que la volonté de faire monter les autres ; rien n'augmente le désir de la grâce divine comme l'impuissance constatée dans l'apostolat.

Chers Fils et chères Filles, s'il Nous faut vous adresser un message pascal, Nous aimerions vous dire :

Restez des hommes de prière, d'une prière quotidienne, personnelle et fervente ; puisez aux flots de grâce des sacrements, surtout de la sainte Eucharistie. On vous l'a souvent répété. Nous ne pouvons cependant Nous empêcher de le souligner, parce que c'est fondamental.

Imposez-vous des exigences morales, sans vous contenter du minimum. L'Eglise, alors, pourra aussi vous en imposer, et elle doit le faire. Car ses tâches importantes au dedans et au dehors exigent — aujourd'hui plus que jamais, Nous le disons avec insistance — des chrétiens solides dans la foi et d'une vie irréprochable. Les lâches ne conquièrent pas la terre ni n'emportent le ciel.

Dans vos études et votre recherche scientifique, soyez convaincus qu'entre des vérités de foi certaines et des faits scientifiques établis, la contradiction est impossible. La nature, comme la Révélation, viennent de Dieu, et Dieu ne peut pas se contredire. Ne vous laissez pas déconcerter, même si vous entendez affirmer le contraire avec insistance, même si la recherche devait attendre pendant des siècles la solution d'oppositions apparentes entre la science et la foi.

Pratiquez l'amour du prochain et affinez votre sens de la justice sociale ; mais une justice sociale pour toutes les conditions et toutes les classes. Que personne ne reproche à l'Eglise de ne pas aimer le travailleur. Quelques-uns pourraient être plutôt tentés de dire que, depuis quelque temps, malgré ses tâches les plus pressantes qui concernent l'au-delà, elle a placé la question ouvrière trop à l'avant-plan de ses préoccupations. Mais ce reproche non plus nous ne saurions l'admettre. Tenez-y ferme : l'Eglise est l'Eglise de tous ; elle est là pour tous et veut réunir tous les

hommes en une famille, comme frères et sœurs dans le Christ.

Elargissez votre regard et votre cœur ; étendez-les à tous les pays et à tous les peuples. Personne plus que l'Eglise catholique ne dispose de forces de réconciliation, de compréhension, d'unité, capables d'agir sur les convictions ultimes les plus profondes, celles qui dominent la vie. C'est aux enfants de l'Eglise qu'il revient de mettre ces forces en œuvre ; mais à vous, qui appartiendrez à la classe dirigeante, cette mission incombe tout particulièrement.

Vous avez des guides qui vous parlent au nom de l'Eglise ; suivez-les, comme il convient à des jeunes, et préparez-vous ainsi aux tâches de demain. L'Eglise compte sur vous. Les talents que vous avez reçus, ne les enfouissez pas. Rayonnez la lumière, soyez le sel de la terre, et vous aurez par surcroît le bonheur le plus pur qui soit donné à un homme sur la terre : celui d'imiter Dieu.

Nous le demandons pour vous du fond du cœur à Notre-Seigneur ressuscité, et comme gage des faveurs divines, Nous vous accordons à vous-mêmes, à vos familles, à tous ceux qui vous sont chers, Notre paternelle Bénédiction apostolique.

Exhortation du Saint-Père aux étudiants d'Université d'A. C.

L'Osservatore Romano *des* 13-14 *avril* 1953 *donnait le texte italien de la brève exhortation adressée par le Saint-Père aux étudiants de la Fédération universitaire catholique italienne, dont voici la traduction* (1) :

Nous sommes heureux de vous accueillir, chers jeunes gens de la Fédération universitaire catholique italienne, venus auprès de Nous pour demander Notre Bénédiction sur les engagements étudiés et pris dans les deux « Congrès de zone » qui viennent de se terminer.

Vous savez bien que parmi les Associations qui prodiguent leur activité dans le domaine de l'apostolat moderne, la F. U. C. I. occupe dans Notre cœur une place de prédilection, car les préoccupations pour l'avenir — dont vous êtes aujourd'hui la promesse et dont vous serez demain les artisans — ne sont pas moins angoissantes pour Nous que celles de l'heure présente. C'est pourquoi Nous avons grande confiance en votre Association, pour la raison, aussi, que déjà, au cours de ces premières décennies, votre jeune arbre a donné des preuves de sa féconde vitalité. Mais c'est à vous de faire qu'il se développe toujours davantage et multiplie ses fruits pour le salut de vos âmes et celui des âmes d'autrui. Faites donc qu'il enfonce toujours plus profondément ses racines dans le sol saturé de foi, et qu'il s'implante solidement dans la roche de Pierre, par la ferme et entière adhésion à la doctrine de l'Eglise. Faites que le tronc croisse robuste et droit, c'est-à-dire dressé vers le ciel. Faites que sous ses rameaux toujours verts les jeunes âmes trouvent abri et protection contre la contamination envahissante des mauvaises mœurs. Faites que dans votre arbre circule, exubérante comme votre jeunesse, la sève vitale de la charité du Christ, sans laquelle tout effort humain est stérile et vain. Dans vos pensées, dans vos aspirations, dans vos œuvres, mettez au-dessus de toutes choses l'apostolat, la diffusion du règne du Christ, sans vous égarer dans des questions et controverses terrestres, et, partant, transitoires, risquant d'étouffer toute élévation principale, d'éteindre la flamme de l'esprit et de faire que l'action sans âme demeure exposée aux caprices des passions politiques et au processus de la décomposition.

(1) Traduction par J. THOMAS D'HOSTE.

— *La consécration à la Sainte Vierge, selon saint Louis de Montfort*, par le P. DESMULLIER. — Un vol. de 112 pages, 250 francs ; port, 30 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. Paris 1668.

Cet ouvrage a pour but de propager la dévotion envers la Très Sainte Vierge Marie, de sorte qu'elle se traduise dans la vie quotidienne. L'auteur expose rapidement : le plan divin rédempteur ; la doctrine de saint Louis-Marie de Montfort ; la consécration totale de soi-même à Jésus par Marie ou consécration mariale montfortaine ; l'ardeur apostolique des âmes fidèles à leur consécration. Il signale enfin à qui cette consécration s'adresse et comment il est bon de s'y préparer. Le P. Desmullier fournit quelques témoignages de consécration vécue. Un court appendice prépare la consécration collective des familles, des Instituts, des paroisses.

— *Docteur, je souffre*, par le Dr CATTIER. (Coll. « Le poids du jour ».) — Un vol. illustré de 144 pages, 250 francs ; port, 30 francs. Editions du « Centurion », 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. Bonne Presse, Paris 1668.

Il est évident qu'il ne faut pas s'attendre à trouver ici un traité complet de médecine générale. L'importance du sujet dépasse le volume de ce livre, et ce n'est pas le but qu'il se propose. Il s'adresse surtout aux quadragénaires qui ont fait une première expérience de la douleur et s'affolent parfois, alors qu'il s'agit, le plus souvent, de l'entrée dans une nouvelle période de la vie. Un chapitre est consacré aux « guérisseurs ». Le Dr Cattier en parle sans passion ni parti pris, et fait une place importante à la chiropraxie et à l'acupuncture, qui, l'une et l'autre, relèvent de la médecine la plus valable et non du charlatanisme. Existe-t-il des « guérisseurs » honnêtes ? se demande l'auteur. Il répond : « Pourquoi pas ? à condition que certains principes soient respectés. » Cependant, écrit-il, ne prenez pas pour argent comptant cette boutade d'un médecin anglais : « Si on jetait tous les médicaments à la mer, on ferait le bonheur des hommes, mais le malheur des poissons ! » L'ouvrage se termine sur les directives pontificales en matière de médecine et sur la valeur rédemptrice de la douleur chrétiennement acceptée et offerte en participation aux souffrances du Christ, dans sa Passion.

— *La charité envers Dieu*, par le R. P. ADRIEN PÉPIN. — Un vol. 22 × 14 cm., 413 pages, 1 200 francs. Nouvelles Editions latines.

Le but de l'ouvrage est de constituer une synthèse des données de la théologie relativement à la charité envers Dieu. Il serait donc vain de s'attendre à des considérations philosophiques. Après un exposé des éléments constitutifs de la charité, l'auteur consacre des pages denses à ses rapports avec les autres vertus, à sa vie, à son lien avec le mérite, à son acte et ses effets, à l'obligation de la charité, aux péchés contre la charité et au rapport de la charité à la perfection. Comme le suggère cette liste des titres des huit chapitres, il s'agit d'un exposé à la fois dogmatique et moral. Une grande place est accordée à des citations judicieuses. Les principales controverses d'ordre proprement théologique sont esquissées avec précision.

QUESTIONS ACTUELLES

Allocution du Saint-Père aux membres des Comités civiques

Recevant des membres des Comités d'action civique (1), *Sa Sainteté leur a adressé la parole, rappelant les principales directives dont leur action doit s'inspirer. Voici la traduction de cette allocution, d'après le texte paru dans* l'Osservatore Romano *du* 15. 4. 53 (2) :

En vous souhaitant la bienvenue, chers fils et filles, et en vous exprimant Notre paternelle satisfaction pour le sérieux et la fermeté avec lesquels vous vous dévouez à l'œuvre des Comités civiques, Nous entendons résonner dans Notre cœur les paroles que l'apôtre Paul adressait aux fidèles de Corinthe : « *Videte vocationem vestram* (*I Cor.* I, 26) : Considérez votre vocation. »

Notez bien : depuis que l'humanité a réalisé sa progressive apostasie loin de Jésus, beaucoup de « maîtres » ont prétendu se substituer à lui pour l'instruire et la guider ; beaucoup de « constructeurs » ont essayé de lui fournir les structures nécessaires ; beaucoup de « médecins » ont entrepris de la guérir de ses maladies et de ses plaies. Mais tous, pour finir, se sont trouvés devant une humanité désorientée, découragée, sans force.

Il faut donc, avec d'autant plus d'empressement, amener les hommes à se persuader finalement que « *magister unus est, Christus* (*Matth.* XXIII, 11) : il n'y a qu'un seul Maître pour vous, le Christ », et qu'en lui seul peut se trouver le salut du monde avec toutes ses structures et des hommes avec tous leurs problèmes : « *non est in alio aliquo salus* (*Act.* IV, 12) : il n'y a de salut en aucun autre. »

Un tel état de choses réclame l'intervention prompte et courageuse, non seulement — c'est évident — de l'Eglise enseignante et hiérarchique, mais encore de tous les chrétiens engagés dans le corps social. Il s'agit de souligner la nécessité d'imprégner de sens chrétien tous les champs de la vie humaine. Telle a toujours été la volonté du Christ, et c'est l'attente d'une bonne partie de l'humanité lasse de vivre dans les constructions croulantes du monde d'aujourd'hui.

Considérez donc, chers fils, votre vocation. Portez votre action en tous lieux et au milieu des personnes de toute classe.

On ne peut dire certainement que vous — comme tels — vous soyez appelés à l'apostolat proprement dit. Vous êtes des citoyens qui voulez vous intéresser plus directement à la formation de meilleures structures économiques, politiques juridiques et sociales.

Votre devise « *pro aris et focis* » tout en exprimant le double but de votre action confirme de nouveau pour tous, amis et ennemis, votre conviction intime qu'il n'y a aucune contradiction entre les postulants de la vraie religion et les véritables intérêts de la patrie.

Comme des citoyens loyaux et actifs, vous cherchez à créer en tous une conscience civique droite qui porte chacun à regarder comme siens propres les besoins de la collectivité tout entière et à s'employer à ce que seuls des hommes d'une honnêteté sans tache et d'une compétence éprouvée soient à même de poser sagement et de résoudre efficacement les problèmes qui concernent la communauté nationale. Efforcez-vous donc là également de tenir en alerte l'opinion publique pour que ceux qui, au nom du peuple, font les lois et en assurent l'exécution, soient assistés et soutenus ; sans manquer — là où le cas se présente — d'apporter la contribution d'une critique saine et constructive.

Comme des chrétiens activistes, vous considérez de votre devoir de veiller à ce que rien ne vienne léser les intérêts de la vraie religion, de votre religion. Vous ne formez pas un parti politique ; mais personne ne peut vous nier le droit de vous unir, de vous organiser et d'intervenir, par tout moyen licite, pour que la législation sur la famille, les normes, pour une plus équitable distribution de la richesse et pour l'éducation de la jeunesse, et tous les articles qui touchent le champ de la foi et de la morale, soient réalisés selon les postulats de la pensée chrétienne et l'enseignement de l'Eglise.

---

(1) Nous lisons dans la *Liberté* de Fribourg du 22 avril 1953, sous la plume de Georges Huber, ces précisions à propos des Comités civiques : « Cette institution remonte à la veille des élections politiques d'avril 1948. Elle a pour initiateur M. Louis Gedda, alors président de la jeunesse masculine d'Action catholique, aujourd'hui président de l'Action catholique italienne.

Le dessein de M. Gedda était de stimuler et de coordonner l'action civique des catholiques, avant et surtout pendant le temps des élections. Excellemment organisés dans toute la péninsule, les Comités civiques groupent, en effet, des hommes et des femmes soucieux de faire prévaloir les exigences chrétiennes dans la vie publique.

Les membres des Comités civiques se recrutent surtout — mais non pas exclusivement — dans les formations de l'Action catholique (entendue au sens le plus large du mot : militants des mouvements, Tertiaires, membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul et des Confréries, etc.). Il n'est pas rare, en effet, en Italie et ailleurs, de rencontrer de braves et pieux chrétiens qui se désintéressent de la chose publique, laissant ainsi le champ libre aux indignes et aux incapables. M. Gedda a pensé qu'il convenait d'éclairer ces chrétiens sur leurs devoirs civiques et de les porter ainsi à éclairer à leur tour les personnes de leur milieu. Il a en outre jugé utile de coordonner cette double activité pour en tirer le rendement maximum.

Le genre du recrutement des Comités civiques et la nature de leur but ont fait craindre une collusion entre l'Action catholique et la politique. D'où, à l'étranger surtout, des critiques à l'égard des Comités civiques : leur activité tournant pratiquement à l'avantage de la démocratie chrétienne, le seul parti politique italien d'inspiration franchement chrétienne, les Comités civiques compromettraient l'Action catholique et par là même l'Eglise.

Pie XII, dans son discours, relève que l'activité des Comités civiques, orientée vers le bien commun, se déroule tout à la fois en dehors de l'Action catholique et en dehors de la politique de parti... »

(2) Traduction de *la D. C.* sur le texte italien de *l'O. R.*

LE CLERGÉ ET LA POLITIQUE

La Rivista del Clero Italiano (*février* 1953) *a donné l'article suivant de S. Exc. Mgr Giuseppe Piazzi, évêque de Crema, qui résume les directives de l'épiscopat italien en matière d'élections. On sait quelle importance auront les prochaines consultations électorales en Italie. Il est donc inutile de souligner l'intérêt de cet article* (1) :

Il s'agira, encore une fois, dans les prochains mois, comme en 1948, de sauver, pour notre chère Italie, ses libres institutions et ses glorieuses traditions chrétiennes.

Je pense qu'aucun prêtre ne doute, même si beaucoup en Italie, pourtant catholiques, semblent fermer facilement et volontiers les yeux et se laisser bercer au chant de certains motifs de détente et d'absence de danger qui nous sont modulés à l'envi par l'extrême gauche et par l'extrême droite, toutes les deux intéressées à ce jeu, et, partant, au fond, en pleine collusion.

Comment pourrait-on y croire sans faire preuve d'une folle confiance, quand, récemment encore, *l'Unità* (29 novembre de l'an dernier), dans un très violent article d'Ottavio Pastore, à propos du procès de Prague, menace du même sort, en Italie aussi, tous les ennemis du communisme, naturellement sans exclure les prêtres : « Lutte contre les ennemis du progrès humain, contre les défenseurs du Vieux Monde, contre les fauteurs de guerre, qu'ils soient juifs ou ariens, blancs ou jaunes, fascistes d'hier ou d'aujourd'hui, en chemise ou en *soutane noire.* »

« Ne nous laissons pas gagner par l'hystérie anticommuniste », entend-on souvent dire. C'est vrai. Cependant, ne sous-estimons pas le danger, ne le déclarons pas, non plus, disparu. Le communisme est toujours là, aussi bien politiquement que doctrinalement, comme parti de violence, de bouleversement et de négation de liberté et comme idéologie antichrétienne et immorale. Je n'hésite pas, après l'expérience aussi de ces derniers temps, à souscrire à ce jugement de Panfilo Gentile (*Courrier della Sera,* 29 novembre) : « Le satanisme des communistes semble ne plus connaître aucune règle de la morale chrétienne et touche aux confins de la folie. »

C'est pourquoi le clergé doit continuer à se dresser énergique et étroitement uni pour barrer la route à ce formidable péril toujours actuel. Il le doit pour la sauvegarde de la foi, pour le salut des âmes, pour la défense des libres institutions.

Cependant, l'ombre de la condamnation de Padoue peut inquiéter plus d'une âme sacerdotale (2). Quoi ! le prêtre n'a-t-il pas le droit d'intervenir, au temps des compétitions électorales, en disant, en enseignant, en proclamant urgent ce que, en vertu de sa mission apostolique de défense de la foi, de la morale, des âmes chrétiennes, il doit dire, enseigner, proclamer urgent ? En présence du danger qui menace la patrie et l'Eglise, devant l'incertitude et l'égarement des âmes que le Seigneur lui a confiées, le prêtre pourrait-il se taire, renier la claire parole de vérité que les chrétiens attendent de lui parce qu'un article de la loi électorale (art. 79), l'assimilant aux officiers publics, le lui interdit ?

Problème, comme vous voyez, très grave et très actuel. Il me paraît donc opportun de rappeler au clergé, afin de l'aider à accomplir avec toujours plus de conscience et de générosité, son propre devoir dans les prochains mois, quelques principes concernant l'Eglise et la politique.

I. — Politique et religion.

Religion n'est pas politique. Nous sommes dans un domaine différent et sur un plan différent ; l'une et l'autre doivent donc se garder de se disputer le terrain, de se confondre et de se mêler ensemble.

Mais lorsque la politique touche à la religion, touche à l'autel, lorsque les idéologies politiques contredisent et offensent les principes religieux ou moraux, lorsque les partis osent s'immiscer dans des questions qui ne sont pas de leur compétence, alors l'Eglise, non seulement a le droit, mais encore le devoir d'intervenir afin que soient évités ou supprimés ces dépassements et afin que les droits de Dieu, de l'Eglise et des âmes ne soient ni attaqués ni foulés aux pieds.

Et alors l'Eglise ne fait violence à personne. « Dire ou écrire qu'une action est mauvaise selon la morale chrétienne n'est pas violence, c'est un devoir. Prêcher et publier qu'une association est condamnée par l'Eglise n'est pas violence, c'est un devoir. Annoncer et proclamer que le péché est une offense envers Dieu et que Dieu exercera la justice promise envers les justes et envers les pécheurs n'est pas violence, c'est un devoir. Communiquer aux fidèles, dans l'église ou hors de l'église, les instructions émanées de la légitime autorité ecclésiastique n'est pas violence, c'est un devoir. Démasquer des principes ou des finalités anticatholiques, dévoiler d'évidentes intentions d'athéisme, même sous le couvert de faciles suggestions de paradis sur terre, n'est pas violence, c'est sincérité, c'est défense... L'Eglise donc, pour ne pas être qualifiée de violente, doit accepter l'erreur ? Elle doit taire le danger, ne pas jeter l'alarme ? Elle doit, par un silence coupable, consentir à ce que le mal se propage ? Elle doit ouvrir les portes à ses négateurs et persécuteurs ?...

(1) Cf. La *Rivista del Clero Italiano* (févr. 53), p. 50. — Traduction de J. THOMAS D'HOSTE. Les sous-titres sont ceux du texte original.

(2) Le prélat fait ici allusion à la condamnation par les tribunaux d'un membre du clergé de Padoue pour avoir porté à la connaissance des fidèles la condamnation du communisme et les sanctions du Saint-Office. *La D. C.* a publié (n° 1136, 14. 12. 52, col. 1563) la protestation de l'évêque de Padoue, Mgr Jérôme Bortignon. (*N. D. L. R.*)

On nous impose un silence sous prétexte de liberté, de cette liberté que l'Eglise a toujours défendue dans la vérité, dans toute la vérité ; demain, on va inventer une faute en nous calomniant ; demain, une science diabolique et inhumaine va nous arracher l'aveu de crimes inexistants, puis, au nom de la justice et de la défense de l'Etat, ce sera la prison et la mort. L'histoire récente a déjà marqué à plusieurs reprises cette voie de Satan, à laquelle font suite l'esclavage d'un peuple et la mort de la liberté dans le triomphe de l'authentique violence. » (Mgr J. BORTIGNON, évêque de Padoue.)

Et puis, nous ne pouvons admettre la fausse opinion libérale que la politique échappe à l'influence de la religion et de l'Eglise, qu'elle est soustraite à la morale ou qu'elle a une morale propre.

Nous ne devons pas oublier que Dieu, comme de toutes les réalités, est l'auteur aussi de la société humaine et que, par conséquent, toute réalité, même sociale et politique, ne peut pas ne pas se référer à Dieu ; que l'homme est le seul sur la seule conscience duquel pèse la responsabilité de toutes ses actions, dans quelque sphère d'activité que ce soit. C'est pourquoi la religion, même si elle ne se confond pas avec la politique, a le droit et le devoir de l'influencer et de la diriger, non pas du dedans, mais du dehors, en affirmant les lois et les principes auxquels doit se soumettre toute politique si elle ne veut pas léser les droits des individus, de la famille, de la société, de l'Eglise de Dieu.

« Il appartient au magistère ecclésiastique d'enseigner ces lois et ces principes, qu'ils soient de droit naturel ou révélés, et c'est un devoir très grave pour les prêtres de les connaître avec exactitude et de les prêcher avec fermeté, comme c'est un très grave devoir des fidèles de les accepter avec docilité et d'y conformer leur conduite de citoyens et de sujets. » (*Synodus Laudensis* XII, n. 309 s.)

Cependant, un motif encore plus direct et plus concret justifie cette action du magistère de l'Eglise.

Si l'Eglise, comme telle, influence et dirige la politique du dehors, les enfants de l'Eglise, les catholiques, en tant que membres d'organisations sociales et politiques, doivent y opérer du dedans ; ils doivent aussi, politiquement, agir suivant les principes chrétiens, en apportant dans le vif de la vie publique des convictions fermes et des revendications indispensables. D'où le devoir de l'Eglise de leur donner les enseignements, les directives, les règles qui leur sont nécessaires pour être des chrétiens dans l'exercice des devoirs publics et des responsabilités politiques et sociales.

Dans l'exercice de ce devoir, l'Eglise est souvent accusée de « faire de la politique ». Non, l'Eglise, en agissant ainsi, ne fait pas de politique, elle fait plutôt la *morale de la politique,* et personne ne peut lui interdire de pénétrer et d'enseigner dans le domaine de la moralité, dans lequel, en vertu de sa mission divine, elle est absolument compétente.

II. — L'Église et les partis politiques.

L'Eglise ne doit absolument pas être confondue avec les partis politiques. Aucun parti politique ne la représente ni ne peut prétendre l'envelopper dans ses responsabilités ; l'Eglise ne confie pas non plus sa mission à un parti politique et ne concrétise pas en lui son activité. Ici encore revient le principe que autre chose est le champ d'activité et autre chose la finalité. Que si l'Eglise, en vertu de sa mission divine de maîtresse de vérité et de moralité, appuie ou condamne l'un ou l'autre des partis politiques, elle ne le fait pas parce qu'ils sont les partis politiques, mais en tant qu'ils suivent de justes principes religieux ou moraux ou qu'ils s'en écartent. Si un parti politique puise du magistère de l'Eglise son inspiration (inspiration non d'ordre politique, mais de caractère moral, de caractère spirituel, en tant qu'il indique des fins morales et spirituelles, que le catholique, le croyant, doit s'efforcer de réaliser à tout moment de la vie dans l'action pratique et positive de tous les jours), pourquoi l'Église, tout en s'en tenant complètement indépendante, ne devrait-elle pas l'appuyer ? Et pourquoi, au contraire, lui serait-il défendu de condamner un parti qui, non seulement n'a pas cette inspiration, mais encore qui la combat et la nie ? Pourquoi lui serait-il refusé de mettre en garde ses fidèles et de leur conseiller et commander de ne pas lui donner leur appui ni leur adhésion et de renforcer cet ordre par des sanctions ?

C'est le devoir, et pas seulement le droit, de l'Eglise, de déclarer si la fin d'un parti est honnête ou malhonnête, comme il est aussi de sa compétence exclusive de condamner un parti parce que contraire à la religion chrétienne, aux droits de l'Eglise et à la morale... Pareille censure ou condamnation de partis, de programmes, de doctrines politiques par l'Eglise ne constitue donc pas une immixtion dans les affaires politiques ; ce n'est pas faire de la politique, comme on dit communément, de même que ce n'est pas conclure un contrat que de juger de la justice d'un contrat fait par d'autres, pas plus qu'on ne fait de l'art quand on formule un jugement sur la décence plus ou moins grande d'un tableau ou d'une statue (*Synodus Laudensis* XII).

Cela dit, si nous contrôlons les partis existants actuellement en Italie avec la pierre de touche de la doctrine de l'Eglise et des décisions de son magistère, il en résulte que certains d'entre eux leur sont ouvertement opposés. C'est pourquoi les fidèles ne peuvent adhérer aux partis communiste ou *social-fusionniste,* ni s'appuyer sur eux, parce qu'ils ont été expressément condamnés par l'Eglise comme matérialistes et antichrétiens.

Certains pourraient se demander ce qu'il faut penser de partis qui ont dans leurs programmes des principes opposés à la doctrine chrétienne mais qui, aujourd'hui, sont « apparentés » avec le parti démocrate-chrétien. J'ai déjà dit qu'aucun parti n'est l'Eglise ni n'est le représentant de l'Eglise : ses relations, sa « parenté », ses contacts, un parti, même s'il est d'inspiration chrétienne, les cherche et les choisit sur un plan purement tactique et poli-

tique, où l'Eglise n'intervient pas et où, par conséquent, elle n'engage absolument en rien ses responsabilités. Je veux dire que l'Eglise, qui agit en maîtresse et en défenderesse de la vérité et de la morale, va son propre chemin et peut détourner ses fidèles d'adhérer à certains partis, même si pour des raisons purement politiques ils ont été invités par le parti qui entend s'inspirer des principes chrétiens à unir avec lui leurs forces pour des fins contingentes.

Ainsi, les fidèles ne doivent pas donner leur nom au socialisme dit démocratique, attendu que celui-ci, se disant et étant malheureusement encore marxiste et matérialiste, tombe sous la condamnation que l'Eglise a portée contre le socialisme en diverses occasions.

Le *Syllabus* de Pie IX a solennellement condamné aussi le libéralisme. Il n'est pas certain que le parti libéral d'aujourd'hui accepte, en tout et pour tout, les postulats de la doctrine libérale condamnée, convenant à tous et acceptés par tous ceux qui se proclament libéraux. Si l'on ne peut, donc, prudemment porter un sûr jugement sur le parti actuel en Italie, on doit cependant prévenir sérieusement les chrétiens qui, du fait seulement qu'ils sont d'une certaine classe ou d'une certaine culture, ou par dédain de partis qu'ils jugent plus populaires, donnent leur nom et leur bulletin de vote au parti libéral, s'exposant ainsi à favoriser des lois et des mouvements hostiles aux droits de l'Eglise et de la religion.

Cela s'applique aussi aux autres partis, sans que nous voulions les mentionner tous. Il faut les voir dans leurs programmes et dans leurs manifestations et les juger d'après la doctrine de l'Eglise et ses décisions. C'est ainsi, par exemple, qu'on verra combien sont éloignés de la doctrine de l'Eglise, clairement exprimée par les derniers Pontifes, les partis qui favoriseraient le *parti unique* ou le retour à un régime dictatorial, fruit logique de la conception hégélienne et panthéiste de l'Etat moralement condamnable, parce que négation ou limitation de la liberté d'association, forme moderne de véritable esclavage.

Pour éclairer les positions, pour ne pas nous dérober à une question, qui pourrait sembler embarrassante, disons donc un mot au sujet, aussi, de la démocratie chrétienne. Tout en confirmant à nouveau ce qui a été dit ci-dessus, concernant la complète indépendance de l'Eglise de n'importe quel parti, je n'hésite pas, cependant, à affirmer que la démocratie chrétienne est, aujourd'hui, en Italie, le parti qui s'inspire le plus et le mieux, par son programme et par ses hommes, de la doctrine et de la morale catholiques. Certes, tout n'y est pas parfait ni louable ; certaines attitudes peuvent être discutables ; il n'a pas réalisé tout ce que l'on pouvait justement attendre de lui, et plus d'un des hommes qui le représentent ne lui a peut-être pas fait trop honneur...

Cela admis, les catholiques, et, d'une façon particulière, le clergé, si l'on veut être tout à fait loyal et juste, doivent se rappeler que ce fut précisément la démocratie chrétienne qui se dressa comme un rempart contre la marche du communisme, qui paraissait triomphante et irrésistible. N'oublions pas non plus que ce fut ce parti même qui unifia l'activité des catholiques italiens et interpréta, pas toujours, il est vrai, et avec des retards parfois pénibles, et même insuffisamment, les idéals d'ordre et de justice.

Je n'en veux pas dire davantage, car ce n'est pas ici le lieu de faire une apologie ; je veux seulement rappeler au clergé le devoir de coopérer à l'unité, même politique, des catholiques italiens aux prochaines élections aussi, autour du parti qui a su réaliser déjà en 1948 une telle unification providentielle dans ses effets. Le moment est grave comme alors ; malheur si les catholiques italiens se divisaient, se fractionnaient, s'émiettaient en mille petits partis, par impatience, par manque de support, à cause d'aversions personnelles ou de classe ou de camarilla !

Le Saint-Père, dans son discours du 12 octobre aux hommes d'Action catholique, place Saint-Pierre, appela encore une fois à l'unité toutes les forces catholiques, dans tous les secteurs. « Voulez-vous être forts ? Voulez-vous être, avec l'aide de Dieu, invincibles ? Soyez prêts à sacrifier au bien suprême de l'union, Nous ne disons pas les caprices — c'est clair, — mais même quelque idée au programme qui pourrait vous paraître génial. »

III. – Corollaires pour le clergé.

Corollaires qui découlent des principes déjà énoncés ci-dessus.

1. Quelle chose, avant tout, *ne doit pas* faire le prêtre dans le domaine politique ?

S'inscrire à des partis politiques ou accepter des candidatures politiques sans autorisation particulière du Saint-Siège (Code de droit canonique, c. 139, 4. Concordat, article 5).

Accepter des candidatures lors des élections administratives communales ou provinciales, sinon avec la permission écrite de l'Ordinaire diocésain ;

Intervenir dans les campagnes électorales en recourant à des formes de propagande, incompatibles avec son caractère et sa mission. Même s'il s'agit d'un parti d'inspiration chrétienne qui promette de protéger dans la vie publique les intérêts de la religion et de la morale, le prêtre doit se limiter à son rôle de conseiller, d'exhortateur, de maître, et laisser la partie de l'organisation et de la propagande publique aux laïques et aux organes compétents.

De faire de la maison canonique [la maison curiale] le siège de partis politiques, attendu que doit rester bien nette la distinction entre sa mission essentiellement surnaturelle et étendue à tous et les activités politiques, qui sont essentiellement d'ordre temporel et nécessairement donnent lieu à des divisions et à des luttes.

De se faire rédacteur exclusif de listes électorales et d'avoir la prétention de gouverner ou d'administrer lui-même, en se substituant pratiquement à celui qui a été choisi par les électeurs.

En un mot, il ne doit pas faire ce qui le réduirait à être ou le ferait paraître homme de parti, alors que le prêtre est l'homme de Dieu, en vertu de sa mission il « est débiteur de tous ».

2. *Que peut et doit faire le prêtre ?*

Concernant le vote : Le vote est un droit, le droit civique et politique le plus élevé accordé aux citoyens ; dans certaines circonstances, il peut devenir un devoir. En Italie, aussi longtemps que durera l'actuelle menace des partis athées et destructeurs de la liberté, le vote sera toujours une obligation grave de conscience, qu'on ne peut négliger sans péché. Le clergé devra donc alerter les consciences concernant ce devoir, arme pacifique pour la défense des libertés civiles et des traditions chrétiennes de notre peuple.

Très délicat et très important est ensuite le choix des candidats. Lorsque des citoyens ont les qualités requises et les dons personnels suffisants, la fausse modestie serait condamnable, comme aussi la pusillanimité, l'amour de la vie tranquille, qui les inciteraient à décliner la charge. C'est pourquoi il appartient au clergé de faire œuvre de ferme et délicate persuasion sur ces personnes, qui pourraient développer des activités très utiles ; au clergé revient l'œuvre d'éducation, pour que soient évitées entre les catholiques les contestations et les compétitions, parfois acerbes, concernant les charges publiques, causées par le désir excessif d'arriver les premiers. C'est ainsi que le prêtre devra faire sentir aux élus leur claire et nette responsabilité et leur faire comprendre que leur charge doit être entendue, plus encore que comme un honneur, comme un service auquel ils ont l'obligation de se vouer avec générosité et sacrifice.

Tout ce que nous avons dit plus haut *concernant les partis politiques et l'unité des forces catholiques,* nous aide grandement à comprendre quelle précieuse œuvre d'assistance morale, d'enseignement, de persuasion, de clarification peut et doit réaliser le clergé. Du divin Maître le prêtre a reçu la mission et l'obligation d'enseigner, et malheur à qui ne prêche pas toute la vérité et n'expose pas toute la morale, même la *morale de la politique !* Quel malheur pour notre patrie et pour les âmes si le clergé, dans ce domaine si important, n'était pas étroitement uni, obéissant aux dispositions et aux désirs de l'Eglise, s'il prévalait dans les prêtres un esprit dangereux d'indépendance, qui les porterait à juger, à enseigner, à agir suivant leurs propres vues, leurs goûts personnels, des caprices de clientèle, des intérêts locaux ou de caste !

C'est le moment de se tenir compacts et d'unifier les intentions et les efforts, car il n'y a pas de chose que désire davantage l'adversaire que de voir régner dans notre camp catholique la désunion et la division.

Concernant les sanctions ecclésiastiques : L'Eglise, contre un ennemi devenu non seulement puissant, mais encore perfide dans son œuvre de détournement des âmes chrétiennes, a poussé le cri d'alarme et a établi de sévères sanctions. Il est inutile de reproduire ici le décret du Saint-Office, en date du 2 juillet 1949: tout le monde le connaît.

Ici aussi, le clergé doit être attentif, obéissant et compact. C'est une obligation grave de conscience de se conformer aux dispositions émanées du Saint-Siège pour l'admission ou non aux sacrements, pour les mariages, pour la bénédiction des maisons, pour la sépulture ecclésiastique, c'est-à-dire pour toute la discipline relative aux communistes.

On cherche parfois à se justifier, sous des prétextes pseudo-apostoliques et en invoquant l'indulgence pratiquée par d'autres prêtres. Ce sont des prétextes, car la discipline de l'Eglise lie « *sub gravi* ».

Ces tâches du prêtre, qui sont d'une importance exceptionnelle en nos temps, ne pourront manquer de lui attirer des contradictions, des aversions et des persécutions. Mais si le prêtre, qui aime le Seigneur et qui pour cela veut remplir son devoir, ne s'épouvante pas et ne recule pas, il sait que le Seigneur le soutient, il sait que la haine injuste des adversaires est sa gloire et sera sa récompense.

Ecoutez les paroles de saint Pierre, comme adressées au prêtre même : « Et qui pourra vous faire du mal si vous êtes apliqués à faire le bien ? Que si pourtant vous souffrez pour la justice, heureux êtes-vous ! Ne craignez point leurs menaces et ne vous laissez point troubler, mais sanctifiez dans vos cœurs le Seigneur, le Christ, étant toujours prêts à répondre, mais avec douceur et respect, à quiconque vous demande raison de l'espérance qui est en vous; ayant une bonne conscience afin que, sur le point même où l'on vous calomnie, vous couvriez de confusion ceux qui diffament votre bonne conduite dans le Christ. » (3)

Signé : GIUSEPPE PIAZZI,
évêque de Crema.

(1) I *Pierre,* III, 13-16.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE

Lois nouvelles

— Loi n° 53-225 du 20 mars 1953 relative à la *commémoration de l'armistice du* 8 *mai* 1945 (*J. O.* du samedi 21 mars 1953, p. 2698).

— Loi n° 53-243 du 28 mars 1953 modifiant l'article 41 de la loi du 5 avril 1884 sur *l'organisation municipale* et l'article 13 de la loi n° 47-1783 du 5 septembre 1947 fixant le *régime électoral pour les élections au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine* (*J. O.* du dimanche 29 mars 1953, p. 2986).

— Loi n° 53-282 du 3 avril 1953 modifiant l'article 19 de la loi du 11 février 1950 relative aux *conventions collectives* et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail (*J. O.* du samedi 4 avril 1953, p. 3210).

— Loi n° 53-286 du 4 avril 1953 modifiant la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux *rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel* (*J. O.* du dimanche 5 avril 1953, p. 3279).

(*Voir la suite col.* 542.)

Lettre collective des évêques de Pologne à leur clergé

(9 février 1953)

Nous empruntons à la Liberté de Fribourg (1) *la traduction ci-après de la lettre collective dans laquelle les évêques polonais donnent à leur clergé des directives adaptées à la situation actuelle ; directives concernant les vérités particulièrement opportunes qu'il faut prêcher (on remarquera que parmi ces vérités figure la dignité de l'homme racheté par le Christ), et directives au sujet de leur activité (planer au-dessus de la politique et lutter contre les fléaux de l'après-guerre : alcoolisme, dissolution des mœurs, manque de respect du bien public)* (2) :

Les évêques polonais s'étaient maintes fois adressés, pendant ces dernières années, à leur clergé, pour l'instruire des devoirs essentiels qu'il doit accomplir, conformément à sa vocation. Les conditions exceptionnelles des changements survenus actuellement demandent une adaptation constante de notre attitude vis-à-vis des nouvelles tâches que nous devons accomplir dans la réalité présente. Notre instruction a justement pour but d'indiquer ces tâches particulières de notre époque.

1. L'attitude catholique des prêtres vis-à-vis des changements actuels

Le troisième dimanche après la solennité de l'Epiphanie, l'Eglise nous rappelle les paroles de saint Paul : « Frères, ne soyez point sages à vos propres yeux. Ne rendez à personne le mal pour le mal, appliquez-vous à faire ce qui est bien non seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes. S'il est possible, autant qu'il dépend de vous, soyez en paix avec tous. » (*Rom.*, XII, 16.)

Ces paroles fermes rayonnent de toute la grandeur du génie de l'Eglise universelle, dont nous sommes nés et dont nous puisons la force et la grâce, nous, envoyés dans le monde entier pour prêcher l'Evangile à tous les hommes jusqu'à la fin des siècles.

L'Eglise voit clair, grâce à la sagesse acquise au cours de son histoire séculaire. Grâce à elle, elle voit d'un regard toujours plus pénétrant sa mission supratemporelle. Car l'Eglise dure, alors que les temps changent ainsi que les conditions de la vie et les gens. Mais l'Eglise dure non pas pour elle-même, elle est créée pour tous les temps, pour toutes les conditions et pour tous les hommes.

Et c'est pour cette raison que l'Eglise supratemporelle, indépendante des conditions de la vie et des hommes, doit accomplir sa mission dans tous les temps, dans toutes les conditions et envers tous les hommes. Rien ne peut dispenser d'accomplir cette mission, ni les temps nouveaux, ni les conditions nouvelles de la vie, ni les hommes nouveaux.

Si nous pensions autrement, nous nierions la mission confiée à l'Eglise jusqu'à la fin des temps, nous témoignerions du manque de foi en la vertu rédemptrtice de l'Eglise, nous diminuerions son importance par rapport aux temps futurs.

L'histoire nous enseigne que l'Eglise franchissait toujours courageusement le seuil des siècles et entrait dans les nouvelles époques toujours jeune, pareille au Christ nouvellement né, leur portant le salut de Dieu.

Par conséquent, nous, serviteurs du Christ et de son saint peuple, nous pouvons garder la complète liberté en face des temps nouveaux et rester calmes et courageux au milieu des nouvelles conditions de vie, dans lesquelles il échut à l'Eglise de conduire les hommes à Dieu.

Bien que nous ne rompions pas avec le précieux trésor de la pensée humaine qui nous conduit graduellement dans des régions de plus en plus élevées, nous ne voyons cependant, pas même dans les conquêtes les plus grandioses de l'esprit humain, le terme de ce qui est possible au monde et à l'homme d'atteindre. Nous pouvons dire avec l'Apôtre : « Et je vais vous montrer une voie encore plus excellente. » (*I Cor.*, XII, 31.)

Appuyés solidement sur le roc de l'Eglise, de son enseignement divin et de la morale chrétienne, nourris des grâces surnaturelles qui nous donnent la force, confiants dans la sagesse séculaire de l'Eglise, nous, serviteurs de l'Eglise universelle sur la terre polonaise, déclarons être prêts à enseigner la Vérité de Dieu à tous ceux qui en ont faim, nous voulons partager le Pain de vie avec tous ceux qui en veulent manger et témoigner de la charité à chaque homme.

2. Serviteurs de Dieu au milieu d'un peuple catholique

Les prêtres catholiques de Pologne doivent adopter en face des enfants de toute la nation, l'attitude de serviteurs de Dieu : il faut servir tous les hommes qui vivent sur la terre polonaise et attendent nos services. Il ne nous est pas difficile de dilater nos cœurs, car l'Eglise prend soin qu'ils soient largement ouverts.

Il convient d'aimer tout le monde d'un amour dû aux hommes, aux enfants de Dieu, aux enfants du même peuple et de la patrie commune.

Servir tous les enfants de la même nation, cela veut dire renforcer les liens de la communauté nationale, dans l'esprit d'un sain et chrétien patriotisme ; cela veut dire dégager de l'âme nationale les valeurs les plus précieuses et les plus belles, les développer et les partager entre les enfants de la même nation, conformément aux fins temporelles de la vie nationale. Servir tous les enfants de la nation, cela veut dire aussi maintenir l'unité, la paix et la concorde parmi tous les facteurs de la

(1) Numéro du 7 avril 1953.

(2) *La Documentation Catholique* a publié les lettres collectives ci-après de l'épiscopat polonais :

Lettre du 7. 12. 1945 sur le mariage chrétien. *D. C.*, nº 958, du 17. 2. 1946, col. 107-111.

Lettre du 24. 5. 1946 sur les conditions de vie en Pologne (extraits seulement). *D. C.*, nº 973, du 15. 9. 1946, col. 1036-1038.

Lettre du 8. 9. 1947 sur la situation de l'Eglise catholique. *D. C.*, nº 1005, du 7. 12. 1947, col. 1545-1550.

Lettre du 15. 4. 1948 donnant des directives à la jeunesse. *D. C.*, nº 1025, du 12. 9. 1948, col. 1157-1162.

Lettre du 24. 4. 1949 répondant aux attaques faites contre l'activité de l'Eglise. *D. C.*, nº 1052, du 25. 9. 1949, col. 1227-1235.

Lettre du 12. 9. 1950 adressée au président Bierut protestant contre la situation faite à l'Eglise en violation de la législation. *D. C.*, nº 1089, du 25. 2. 1951, col. 221-234.

vie nationale. « Soyez en paix avec tous. » (*Rom.*, XII, 18.) Il faut donc éviter tout — en paroles et en actes — ce qui irriterait, agacerait, diviserait et opposerait ou exciterait les uns contre les autres.

Qu'est-ce qui convient le plus aux prêtres du « Roi de la Paix » que précisément la mission de la paix, le message de la paix de Dieu sur la terre pour les hommes de bonne volonté. Et s'il faut aujourd'hui lutter pour quelque chose, c'est surtout pour la paix du Seigneur dans le monde.

La mission donnée par le Christ : « Allez et enseignez toutes les nations », nous oblige surtout vis-à-vis de la nation polonaise. Et ce devoir imposé par cette mission ne cesse jamais. Nous devons toujours prendre soin de communiquer à la nation ces forces de la Vérité de Dieu et de la morale dont elle a le plus besoin à telle ou telle époque.

3. Apporter le secours de la vérité divine.

En annonçant les vérités de Dieu, nous devons les appliquer strictement aux besoins les plus urgents des hommes dans la vie contemporaine. Il est vrai que toutes les vérités révélées ne manquent jamais d'actualité, mais il est aussi vrai que certaines d'entre elles passent au premier plan dans telle ou telle époque. Il en est de même aujourd'hui.

Il est vrai que l'Eglise enseigne depuis longtemps la haute dignité de l'homme, racheté par le sang du Christ. C'est un grand mérite de l'Eglise d'avoir développé dans l'homme et dans l'humanité le penchant au sublime, à se libérer du mal, au progrès. Mais à l'époque actuelle, toute notre science concernant l'homme a, surtout après la dernière guerre, gagné beaucoup en actualité. Et, par conséquent, il faut communiquer cette science aux hommes avec un nouvel enthousiasme, les renseigner sur le fait qu'ils sont enfants de Dieu, sur la fraternité entre les hommes, dans leur droit à une vie meilleure, au progrès, et à l'égalité sociale, dans leurs conditions meilleures d'existence et de travail.

Le prêtre catholique appuiera donc toutes les tendances raisonnables au véritable progrès social et se réjouira sincèrement de ses conquêtes. Il appuiera aussi volontiers tout ce qui, dans le domaine de la reconstruction sociale, contribuera à l'amélioration de l'existence humaine, espérant que cela favorisera à son tour le progrès moral.

Dans la théologie catholique nous trouvons une vérité pleine d'actualité par rapport à notre époque, celle notamment du *de Verbo Incarnato* de l'Homme-Dieu. Le dogme proclamé par l'Eglise de Dieu devenu homme, Sauveur de l'humanité, élève sans aucun doute la dignité humaine et augmente le respect dû au corps de l'homme et aux hautes valeurs de l'être raisonnable et immortel, il est aussi à l'origine des efforts visant à se libérer de toute misère matérielle et morale. Et toute la doctrine au sujet de l'Eglise en tant que communauté surnaturelle, ainsi que celle de la famille en Dieu, n'est-elle pas une magnifique justification de l'homme et de ses tendances vers une vie commune sociale ? En découvrant le caractère social de l'homme, l'Eglise montre que celui-ci ne peut arriver au plein développement de sa personnalité qu'avec l'aide de différentes communautés : la famille, la nation, la société, la communauté professionnelle, politique et religieuse. Cette doctrine engage l'homme à collaborer avec ces communautés par l'accomplissement de ses devoirs et par le respect des lois. Le couronnement de toutes ces tendances sociales de l'humanité est la communauté la plus durable — l'Eglise — le Corps mystique du Christ.

L'éducation donnée par l'Eglise est essentiellement sociale et, par conséquent, elle développe les tendances sociales actuelles dans l'esprit de la vie surnaturelle. La foi en la communion des saints est une source d'inspiration pour la communauté humaine.

Sur cette base s'appuie le sublime enseignement moral de l'Eglise, jamais suranné et toujours si apte à satisfaire tous les besoins du genre humain, dans la voie du progrès. Car il met d'abord de l'ordre dans l'homme, intérieurement, en formant sa conscience, critère le plus simple et le meilleur de la valeur de ses actions. Et puis il définit les devoirs de l'homme vis-à-vis de la vie sociale, en contrôlant leur accomplissement dans la conscience de l'homme.

L'homme est obligé au travail intérieur non seulement parce qu'il doit sauver son âme, mais aussi parce qu'il doit rayonner au milieu des hommes. L'homme qui obtient tant de bienfaits de la part de la société et jouit de tant de services qu'elle lui rend, a le devoir, d'accord avec les principes de la justice sociale, de la payer de retour par des bienfaits et des services rendus au prochain. L'homme a le devoir d'acquérir les biens spirituels et matériels pour pouvoir satisfaire ses propres besoins et être utile aux autres.

Le chrétien, élevé par l'Eglise, a donc le devoir d'ouvrir largement son cœur et ses mains à son prochain. On ne saurait nier l'importance, combien grande, de cet enseignement pour la vie sociale, communautaire. Et que dire de notre époque où cette Compagnie sociale exige la mise en action de toutes les vertus, recommandées par l'éthique et la théologie morale ?

Voulant donc bien servir les temps présents, nous, prêtres catholiques, nous avons le devoir d'acquérir d'abord nous-mêmes les vertus naturelles et surnaturelles ; nous avons, en outre, le devoir de faire connaître à la société la haute importance de ces vertus pour la vie publique.

Dans la série de ces vertus, la charité passe au premier plan et ne manque jamais d'actualité, car elle est toujours nécessaire, même si la vie sociale accuse les plus grands progrès. Tout le monde a du respect pour l'enseignement de l'Eglise au sujet de la charité. Et s'il y a quelque chose d'inquiétant, c'est seulement le fait que cette charité n'est pas jusqu'ici pleinement réalisée. Dans les conditions difficiles, créées par les bouleversements sociaux, la charité doit faire entendre sa voix pour diminuer les contrastes sociaux et convaincre de la nécessité des justes transformations sociales, pour rapprocher les gens trop éloignés les uns des autres ou prévenus les uns contre les autres. Et c'est pour cette raison que nous devons montrer à tout le monde la charité, parée de la robe qui lui sied de nos jours, elle qui présente tant d'aspects divers.

A côté de la charité, c'est la justice qui se place à la tête des vertus, elle qui fut cultivée depuis longtemps par l'Eglise, elle, si limitée, dirait-on, dans son progrès à travers les siècles et dans ses manifestations les plus diverses, au fur et à mesure que la charité donne l'impulsion à son progrès. Le monde doit à l'Eglise d'être particulièrement sensible à l'égard de la justice. Même

les appels que nous entendons de nos jours au sujet de la justice s'inspirent de l'esprit du christianisme. Et, par conséquent, étant donné que ces appels sont devenus presque universels, nous ne pouvons que nous réjouir de cette faim de la justice, appuyer ses progrès, éclairer les consciences sur le devoir de la justice distributive, commutative et sociale. Il nous convient aujourd'hui de sortir le traité *De iustitia,* de l'étudier à nouveau et d'animer notre enseignement donné du haut de la chaire.

Enfin, il faut se souvenir qu'à la coexistence pacifique de toutes les classes sociales contribuent beaucoup d'autres vertus qui forment ensemble la morale chrétienne. Elles sont si souvent mentionnées dans l'Evangile et dans les Lettres des apôtres ! Il suffit de prendre en main la première Lettre aux Corinthiens, de saint Paul (c. XIII). Résolument, il faut parler aujourd'hui davantage de la puissance des vertus par rapport à l'homme qui veut contribuer au progrès social, si désiré, et à la coexistence pacifique des hommes. Il faut appliquer les vérités clamées par l'Eglise aux besoins de notre époque, indiquer avec science et avec tact leur signification par rapport à notre temps, ce qui contribuera sans aucun doute à l'accroissement de l'intérêt porté à l'enseignement de l'Eglise.

4. Manifester la beauté de la vérité de Dieu dans l'enseignement.

L'enseignement des vérités de la sainte foi — soit du haut de la chaire, soit à l'école, soit aux leçons de catéchisme, à l'occasion de conférences, de missions et de retraites — doit être fait de la façon la plus positive.

« Et vous connaîtrez la Vérité, et la Vérité vous délivrera », dit l'apôtre saint Jean (VIII, 32). Il faut avoir une grande confiance en la puissance conquérante de la Vérité bien exposée. La Vérité révélée, la théologie, l'exposé, l'interprétation et l'explication des vérités éclairent les voies de la vie. Et ceci est la principale tâche d'un prêtre enseignant. On ne peut pas l'anticiper en fulminant contre ceux qui ne connaissent pas la Vérité de Dieu, qui sont ignorants ou incroyants. On ne peut pas s'amuser à critiquer, à polémiser avec des doctrines différentes, si les gens ne connaissent pas encore la Vérité par nous enseignée. Il faut donc lutter contre nos tendances à gronder, à provoquer, à faire des allusions, car tout cela n'éclaircit pas la Vérité que nous enseignons. Et, peut-être, si nous l'expliquions bien, tout ce qui provient de nos tendances à lutter et de notre malignité serait superflu. Respectons, par contre, la mission donnée par le Christ : « Allez et enseignez. » Il appartient à nous, avant tout, de donner le témoignage à la Vérité. Nous devons certifier : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant. »

5. En face des fléaux sociaux dans le domaine moral.

Ce sont surtout les plaies de notre vie d'après-guerre qui demandent un effort considérable pour les panser. La guerre a puissamment favorisé un nombre considérable de mauvaises habitudes qui prirent les dimensions d'une calamité sociale. Ces fléaux causent visiblement trop de dommages, puisque même les autorités publiques se mettent à les combattre.

Au premier plan se trouve la lutte pour la sobriété, la lutte contre l'alcoolisme catastrophique. Quelles dimensions celui-ci n'a-t-il pas prises, combien n'a-t-il pas détruit de forces, quelle désorganisation n'a-t-il pas amenée dans la vie familiale et économique, qui ne le saurait pas ? Toute la nation lutte avec ardeur pour la sauvegarde de la sobriété. L'Eglise, elle aussi, a fait plus d'un effort à cet égard. Ses évêques ont publié des appels en faveur de la sobriété. On a introduit des « Semaines de sobriété ». Cela, sans aucun doute, a une grande importance, mais combien reste-t-il encore à faire ! N'est-ce pas parce que nous n'avons pas mis dans cette activité autant de force de conviction et d'énergie que nous en sommes capables ? Aidons donc la nation et l'Etat dans cette œuvre, nous adressant avec l'Apôtre aux fidèles : *Sobrii estote.*

Un autre fléau social qui date de l'époque de la guerre est la dissolution des mœurs et les maladies vénériennes. Dans la lutte contre ce fléau, les autorités ont entrepris une action spéciale, en luttant contre la pornographie et les suites de ces maladies. L'Eglise peut faire beaucoup, pour intensifier cette lutte, par sa doctrine au sujet de la pureté et par la formation à la simplicité des mœurs. C'est pourtant une spécialité de la morale catholique qui l'élève à un niveau si haut dans le domaine de l'abnégation, du sacrifice et de la lutte avec soi-même.

Il y a encore un autre fléau social, c'est le manque de respect du bien public et de responsabilité dans ce domaine. A l'époque de la guerre, nous étions souvent témoins de la destruction des biens de haute valeur. Ceci émoussa la sensibilité des gens, les déshabitua à apprécier les biens à leur juste valeur, détruisit l'esprit d'économie. Aujourd'hui, lorsque, au cours des travaux de la reconstruction du pays, chaque bien conquis avec peine doit être pleinement mis en valeur, combien il est nécessaire d'éveiller le sentiment de responsabilité des hommes pour chaque chose, meuble, instrument de travail, installation publique, etc. On a déjà exprimé tant de doléances dans la presse au sujet de dégâts faits de façon irréfléchie. Qui ne se rend pas compte que tous les enfants du pays s'appauvrissent lorsque les biens de la nation subissent un dommage ? En fin de compte, tout ce que nous gagnons nous approche du bien-être social, tout ce que nous gaspillons nous en éloigne.

Une observation attentive de notre vie nous permet de découvrir plus d'un défaut national qui peut détruire les initiatives les plus nobles, les plans les plus sages. Le sentiment de communauté nationale nous fera envisager spontanément tous ces défauts, toutes ces mauvaises habitudes, toutes ces mauvaises inclinations comme ennemis communs de l'Eglise et de la nation.

6. L'esprit de collaboration de l'Église et de l'État.

Les principes plus haut énoncés de notre activité sacerdotale indiquent comment l'Eglise peut, par le travail de ses prêtres, contribuer efficacement au soutien de la patrie restaurée, s'acheminant vers un avenir meilleur pour tous les fils de la Pologne.

Certes, il n'appartient pas à l'Eglise, mais à l'Etat, de résoudre les problèmes politiques et économiques. Mais l'Eglise sait que, par son attitude, par sa doctrine et par sa morale, par l'éducation aussi de la jeune génération, elle peut faciliter l'accomplissement de ces tâches.

De par les principes mêmes de son enseignement,

l'Eglise adopte une attitude de collaboration avec l'Etat, car l'activité de l'Eglise vise les mêmes hommes que celle de l'Etat, car l'Eglise et l'Etat sont des communautés indispensables à une vie sociale normale et au progrès de l'humanité. Partant de ces principes, l'épiscopat polonais a conclu un accord avec le gouvernement de la République populaire polonaise. Et, bien que la réalisation de cet accord se soit heurtée à des difficultés, il n'en résulte pas qu'il ne soit pas nécessaire et même indispensable (1).

Les évêques polonais continuent fermement à maintenir leur point de vue que l'accord doit être réalisé tant par le clergé que par le gouvernement.

En particulier, tous les prêtres doivent se laisser guider par l'esprit qui a été à l'origine de cet accord. Car à ce prix seulement il est possible de maintenir l'union dans le même travail créateur de tous les enfants de la nation, comme le désirent beaucoup les évêques.

Tant de fois déjà les évêques avaient mis en garde le clergé de ne pas se laisser entraîner dans n'importe quelle action contraire aux intérêts de l'Etat et de la nation. Aujourd'hui, nous répétons avec insistance que notre clergé n'est autorisé à rien entreprendre qui aurait le caractère d'une activité souterraine, illégale ou conspiratrice, dirigée contre les pouvoirs de l'Etat, contre le gouvernement et contre la réalité présente. Nous avons trop d'ennemis à l'extérieur pour augmenter leur nombre par ceux d'entre nous.

Se plaçant au point de vue de la raison d'Etat, les évêques et le clergé désirent aiguiller, dans les limites qui leur sont accessibles, leur nation sur la voie vers un meilleur avenir, dans le relèvement des ruines de la guerre et dans la reconstruction sociale, indispensable pour le bien de la nation.

Pour que cette reconstruction puisse effectivement contribuer au bien-être désiré de nos couches sociales, elle doit se faire dans l'atmosphère de la justice, de la charité et de la paix. Et par conséquent, le clergé peut, par son activité religieuse et éducatrice, établir de façon remarquable cette atmosphère de paix intérieure. L'Eglise rend à la vie publique ce service très important, particulier à sa mission, de bien disposer les gens à l'accomplissement de toutes leurs tâches et à subir toutes les peines, en inculquant dans l'âme des citoyens des vertus appropriées.

Nous nous trouvons en face d'une nouvelle menace de guerre, qui peut troubler l'ordre intérieur et nous détacher du travail de reconstruction intérieure pour nous conduire à la défense du pays. Le clergé n'a jamais eu de doute au sujet de ses devoirs à l'égard de la patrie. Il a éveillé toujours dans la nation l'esprit de sacrifice pour la défense du bien commun. Notre devoir particulier, découlant des principes de la doctrine catholique, est d'inculquer aux fidèles le respect des lois justes et des autorités. L'épiscopat donna expression à ces préoccupations dans ledit accord, estimant que sans ordre légal et sans pouvoirs légitimes, il ne peut être question d'ordre social, de progrès et de paix intérieure.

En faisant encore un pas en avant, les évêques polonais, en tant que citoyens de leur propre pays, sont opposés à toute action dirigée contre l'Etat. Ils ont déjà maintes fois mis en garde le clergé contre la participation à toute activité souterraine et antigouvernementale. L'expérience a suffisamment fourni de leçons ; combien l'Eglise a souffert de ce que certains prêtres comprenaient mal leur mission et l'accomplissement de leurs tâches dans le peuple et dans l'Etat. On ne saura jamais trop exhorter les prêtres à considérer l'Eglise, l'école, l'autel, la chaire et le confessionnal comme leur champ d'activité principal. Il faut se souvenir toujours que le but de toute notre activité est de consolider le royaume du Christ dans les âmes des hommes et de les conduire sur les voies tracées par les commandements de Dieu. Plus les prêtres accompliront comme il faut leurs devoirs, conformément à l'esprit de l'accord, plus ils pourront attendre du gouvernement l'accomplissement des points de l'accord qui obligent l'Etat.

(1) Voir le texte de cet accord dans la *D. C.*, n° 1071 (du 18 juin 1950), col. 821-824. (*N. D. L. R.*)

7. Le clergé et l'activité politique.

L'expérience de tant d'années faite au cours de l'histoire de l'Eglise prouve la justesse de ce postulat social : que le clergé ne doit pas se mêler activement de la vie politique. Car la politique mène souvent à approfondir les contrastes sociaux et à l'excitation des passions. Dans ces circonstances, le clergé diminue par son travail strictement moral, religieux et charitable, les contrastes et exerce une influence pacificatrice sur les couches sociales, s'adressant à tous avec la même charité et ne refusant à personne l'aide sacerdotale nécessaire. Chaque fois qu'un homme se présente à nous, nous n'avons pas le droit de lui demander quelles sont ses convictions politiques, ni à quel parti il appartient. Ce qui nous intéresse avant tout, c'est l'homme lui-même, ses besoins spirituels et religieux.

La société catholique a une intuition très juste de ce qui convient aux prêtres, elle n'aime pas les politiciens en soutane, les exposés politiques faits du haut de la chaire. Elle n'aime pas les prêtres qui s'acharnent dans les disputes politiques. Laissons ces choses aux politiques professionnels et bornons-nous à l'accomplissement de nos devoirs de citoyens vis-à-vis de la nation et de l'Etat. Tâchons de servir tous les citoyens sans égard à leur attitude politique, adressant à chacun ces paroles de l'Evangile : « Paix à cette maison. »

Varsovie, le 9 février 1953.

(*Suivent les signatures de tous les évêques et Ordinaires des diocèses polonais.*)

Lois, décrets, arrêtés et circulaires nouveaux

— Loi n° 53-299 du 9 avril 1953 faisant bénéficier les Sociétés d'exploitation rurale du concours du *crédit agricole* (*J. O.* du vendredi 10 avril 1953, p. 3371).

— Loi n° 53-300 du 9 avril 1953 portant *relèvement des taux de majoration de certaines rentes viagères et extension du régime des majorations* (*J. O.* du vendredi 10 avril 1953, p. 3371).

— Circulaires du 8 avril 1953 relatives aux *plans types*, aux *primes à la construction* et aux *prêts spéciaux à la construction* (*J. O.* du samedi 11 avril 1953, p. 3423 et 3424).

— Loi n° 53-313 du 11 avril 1953 relative à la *vaccination antiaphteuse obligatoire* (*J. O.* du dimanche 12 avril 1953, p. 3438).

Sociologie de la déchristianisation

M. Henri Rollet, auteur de l'Histoire du catholicisme social en France 1871-1901, *et président du Secrétariat social de Paris, a bien voulu nous communiquer l'article suivant :*

Dans l'histoire spirituelle de la France, la crise religieuse ouverte au début du XVIIIe siècle et continuée en s'aggravant jusqu'à nos jours, est encore mal connue. Cependant, quelques études récentes y consacrent de brefs mais intéressants passages (1). C'est à en dégager l'apport que tend le présent essai consacré à la déchristianisation dans ses rapports, si importants, avec les divers milieux sociaux.

Les historiens ont souvent insisté sur l'importance et les caractères de l'anticléricalisme. Nous voudrions, ici, situer l'anticléricalisme par rapport à la déchristianisation : il lui est, semble-t-il, contingent, mais quand il se développe il durcit l'indifférence religieuse, en altère le caractère et en rend difficile l'appréciation. Aujourd'hui, alors que nous assistons à un recul de l'anticléricalisme, nous prenons conscience de la nature et de l'étendue de la déchristianisation.

Cette évocation historique nous paraît faire ressortir l'interdépendance des milieux au regard de la foi. Si, par une réaction en chaîne, la déchristianisation d'un groupe social a pu entraîner celle des autres, ne faut-il pas en conclure que l'Action catholique spécialisée ne trouvera toute son efficacité que dans une coopération intime des différentes branches qui la composent, entre elles d'une part et avec l'Action catholique générale de l'autre.

Au XVIIIe siècle.

Le XVIIIe siècle est celui d'un contraste. Le mouvement de conversion du XVIIe siècle s'achève avec la reconquête des masses paysannes qui détermine une pratique religieuse intense. Mais la déchristianisation s'y étend de la noblesse à l'artisanat.

Elle commence avec la réaction de la Régence contre la pratique sévère de la fin du règne de Louis XIV à laquelle succèdent une insouciance puis une indifférence propices l'une et l'autre au progrès des idées nouvelles. L'abbé Bremond a caractérisé ce contraste en écrivant qu'à l'invasion mystique avait succédé la retraite des mystiques, bientôt suivie d'un rationalisme spiritualiste mais non chrétien. Le Dieu des philosophes, écrit le chanoine Leflon, détrône le Dieu de Jésus-Christ.

La noblesse est la première touchée ; dès 1750 l'incrédulité y est profonde. L'épiscopat même, qui se recrute chez elle, n'y est pas insensible. La bourgeoisie riche est profondément touchée : les témoignages abondent sur les progrès constants que font le déisme puis l'athéisme. Le bas clergé en subit l'influence. A mesure que Voltaire, Rousseau, Diderot et les encyclopédistes augmentent le nombre de leurs lecteurs, la bourgeoisie se laisse de plus en plus gagner par l'exemple de la noblesse et, comme elle, par la Franc-Maçonnerie et les Sociétés de pensée. Le bourgeois voltairien fait son apparition vers 1780.

A peu près en même temps, le rationalisme pénètre chez les artisans. A Paris, une ordonnance de police de 1782, constatant les progrès de l'impiété, renouvelle l'interdiction de travailler le dimanche. Les cabarets et les boutiques restent ouverts à l'heure des offices. Et Daniel Mornet, traitant des origines intellectuelles de la Révolution, peut écrire :

« L'histoire des débuts de la Révolution prouve manifestement qu'il existait au moins dans le bas peuple et chez les paysans, une masse flottante qui, même si elle pratiquait extérieurement la religion, ne lui était plus attachée par aucune force intérieure solide et qu'elle devait se détacher au premier ébranlement. »

Influence de la Révolution.

La Révolution a favorisé et accéléré la déchristianisation d'une partie des Français. Les causes générales en sont la suspension même du culte pendant de longues années, la division du clergé en prêtres assermentés et prêtres réfractaires, l'obligation où se trouve l'Eglise de France de recourir à des missions pour maintenir, quand c'est possible, un minimum d'enseignement et de pratique ; la sécularisation des biens des Ordres religieux y compris d'irremplaçables richesses intellectuelles, la persécution d'un clergé décimé et la destruction d'innombrables lieux de culte : évêchés, couvents et séminaires.

La Révolution provoqua aussi un extraordinaire brassage d'hommes et d'idées qui, par-delà les milieux, met en communication les hommes les plus différents. Dans les assemblées, dans les clubs surtout, bourgeois et artisans s'entendent pour rejeter les anciennes croyances.

Mais le fait capital, en la circonstance, nous paraît avoir été l'abolition des confréries qui doublaient en quelque sorte les corporations. Un historien suisse, le R. P. Vicaire, l'apprécie en ces termes : « L'abolition des maîtrises, des jurandes et des confréries qui les doublaient, par la loi du 2-17 mars 1791, fait plus que supprimer un moyen privilégié de liaison. Elle retire en vérité les artisans du corps de l'Eglise où ils avaient leur place dans l'édifice complexe de la société d'ancien régime. Avec cette abolition, ce ne sont pas seulement des coutumes de folklore ou de religion qui s'effacent, c'est une éducation religieuse et morale, c'est une protection qui disparaissent, spécialement à l'égard des apprentis. L'existence des corporations entretenait dans les presbytères et les communautés des hommes au courant des problèmes religieux et humains, des artisans ouverts à leur mentalité. On peut mesurer la perte irréparable que l'Eglise a subie de ce fait, à l'inadaptation à peu près complète du clergé français aux problèmes ouvriers avant 1880. »

Enfin, la Révolution a creusé, entre les Français, catholiques et ceux qui ont cessé de croire un fossé. Dans l'Ouest, cette division épouse

(1) *Bibliographie.* — J. HOURS : *Le Mouvement ouvrier français.* (Editions sociales ouvrières). — ANDRÉ LATREILLE : *L'Eglise et la Révolution française.* — JEAN LEFLON : *La crise révolutionnaire* 1789-1846. — H. VICAIRE : *Les ouvriers parisiens devant le catholicisme.* (Revue d'Histoire suisse 1951 nos 1-2.)

approximativement un tracé géographique. Hoche en tiendra compte pour pacifier la Vendée, et Bonaparte s'inspirera de son exemple quand il négociera le Concordat sans peut-être mesurer combien la situation diffère dans le reste de la France où la religion semble correspondre davantage au milieu qu'à la région.

Cette division aggravée explique les premières manifestations de l'anticléricalisme dans les milieux populaires.

Faiblesse de l'Église de France.

Au sortir de la crise révolutionnaire, l'Eglise nous apparaît considérablement affaiblie. Le Concordat a diminué sensiblement le nombre des diocèses ; les évêques, les prêtres surtout, sont moins nombreux et, de surcroît, souvent âgés. En 1809, sur 31 870 prêtres, 10 613 ont plus de 60 ans et le nombre des vacances s'élève à 2 454.

La formation du jeune clergé se heurte à des difficultés considérables. Les séminaristes ne disposent pas souvent de leurs anciens locaux, tantôt détruits, tantôt occupés et retenus par les services de l'administration impériale. L'aménagement des séminaires existants exigerait des ressources que la suppression des fondations a partiellement taries. Plus grave est le manque de professeurs ; l'éducation hâtive et incomplète qui en résulte, provoque une baisse sensible du niveau intellectuel. Le recrutement sacerdotal est si faible qu'on enregistrera environ 6 000 ordinations durant le Consulat et l'Empire, soit l'effectif d'une seule année d'ancien régime.

Le Concordat a consacré aussi la perte des biens des grands Ordres, de leurs immenses ressources littéraires, de leurs bibliothèques, rendant impossibles pour un temps, ces patients labeurs de Bénédictins grâce auxquels les moines s'étaient jadis si solidement armés. Aussi se contentent-ils de brandir avec confiance « de vieilles piques, de vieilles lances passablement rouillées et dont les coups ne faisaient pas grand mal — leurs thèses sur l'usure, par exemple, — et de se traîner dans des sentiers où depuis longtemps ne marchaient plus les esprits de nos contemporains », selon l'expression de Mgr Baudrillart.

Déchristianisation et anticléricalisme sous la Restauration.

Sous la Restauration, la déchristianisation se poursuit, mais davantage, comme l'a remarqué M. Latreille, par voie d'option personnelle que par glissement de masses. Elle demeure cependant liée dans une grande mesure, au milieu. On constate d'abord, et assez généralement, un retour des milieux aristocratiques, des grands propriétaires terriens, à la foi traditionnelle. Or, ce sont précisément ces milieux qui constituent le personnel dirigeant de la Restauration. Leur politique, toute d'économie, mécontente le monde des affaires.

La bourgeoisie nous paraît toujours aussi déchristianisée, l'éloignement des hommes pour la pratique sacramentelle s'accroît. L'irréligion s'alimente au rationalisme — Voltaire n'a jamais été réédité avec autant de succès — et s'exprime avec force au Parlement comme dans la presse, favorisée par les maladresses du cléricalisme officiel. Elle gagne les milieux de hauts fonctionnaires, d'avocats, d'enseignants. Surtout, elle est générale dans les milieux de l'ancienne armée. Or, la bourgeoisie industrielle et commerçante est dressée contre le gouvernement des châteaux. « Au monde féodal, hiérarchie de classes dont l'inégalité était fondée sur la volonté de Dieu et entre lesquelles les hommes étaient répartis par la naissance, la bourgeoisie opposait la libre concurrence d'individus égaux entre eux au départ et également aptes à tous les travaux et tous les emplois. » Le patronat est spirituellement indifférent, politiquement hostile à la religion.

La Restauration voit le début de la grande émigration rurale qui va donner naissance au prolétariat urbain. Or, le milieu artisanal et ouvrier des grandes villes qui accueille et fond en son creuset les nouveaux arrivants, est en contact constant avec la bourgeoisie.

« Avant comme après 1830, écrit encore M. Vicaire, la charbonnerie, les Sociétés secrètes, les Sociétés républicaines, les conspirations, ont permis aux ouvriers parisiens de communiquer largement à l'anticatholicisme dominant des bourgeois : politiques, intellectuels, gens de lettres, étudiants. Ils lisent comme eux Voltaire et Rousseau. Au cabaret, ils s'associent pour lire en groupe les mêmes journaux. Sous la Restauration, les pamphlets et les chansons, plus tard, le feuilleton, les livres à deux sous et les publications des bibliothèques populaires, multipliées sous le second Empire, alimentent leur incrédulité aux mêmes sources que celles des bourgeois. » La Franc-Maçonnerie exercera une influence notable sur le milieu ouvrier, que prolongeront la Ligue de l'enseignement et l'action anticatholique de Michelet, Quinet, Renan.

A la déchristianisation va désormais s'ajouter l'anticléricalisme. Dans leurs entreprises mêmes, les ouvriers se laissent influencer par le patronat aux intérêts duquel ils sont si étroitement associés contre le personnel dirigeant de la Restauration. La dépression économique, en effet, le ralentissement des affaires, la baisse de l'activité, qui ne retrouvera qu'en 1830 son niveau d'avant la Révolution, s'accompagnent d'une abondance de main-d'œuvre venue des campagnes et d'une baisse des salaires.

Ces raisons profondes de l'anticléricalisme se trouvent relayées, en quelque sorte, par les causes immédiates de caractère plus nettement politique, et ce, dès la première Restauration.

Le clergé français n'a pas été sans souffrir durant les dernières années de l'Empire ; le conflit de Pie VII et de Napoléon a produit une impression désastreuse sur lui et la Restauration le trouve ardemment royaliste, prêt à revendiquer, et notamment les biens nationaux.

Aussitôt revenus, le comte d'Artois et Louis XVIII dans une moindre mesure multiplient les témoignages de faveur au clergé. Quelques-uns seront très impopulaires ; à Paris, l'ordonnance du 7 juin 1814 prescrivant de fermer tous les magasins, chantiers et ateliers le dimanche, impose une pratique que Napoléon avait laissée à la discrétion des commerçants et employeurs de main-d'œuvre. Et que penser de l'arrêté que le directeur général de la police prit le 10 juin, pour autoriser la procession de la Fête-Dieu, interdire la circulation ce jour-là dans Paris et enjoindre aux habitants d'orner et de tapisser les maisons ?

Il suffit de quelques mois pour donner aux Français l'impression que le gouvernement est tout acquis à l'Eglise, que l'alliance est scellée entre le

trône et l'autel, ce qui a pour effet de les associer dans une même impopularité. Et dans la brève explosion révolutionnaire que provoque le retour de Napoléon, on assiste à un déchaînement d'anticléricalisme qui rappelle les grandes journées révolutionnaires.

A Lyon, en particulier, l'empereur est accueilli aux cris de « à bas la calotte » par une foule immense où les anciens soldats se mêlent étroitement à la classe ouvrière. Et Napoléon s'étonnera de retrouver la population si montée contre les prêtres.

L'anticléricalisme apparu sous la Révolution, mais apaisé depuis le Concordat, reprend de plus belle et gagne le milieu ouvrier en voie d'extension. Il prend forme et, comme l'a bien marqué M. Hours, c'est alors qu'il devient une tradition du mouvement ouvrier.

Or, celui-ci ne cesse de grossir. Avec l'introduction de la machine disparaît l'état économique prérévolutionnaire et le relatif équilibre entre la production et la consommation auquel il était parvenu. Chaque producteur s'équipe avec un outillage relativement simple, mais analogue. Pour écouler leur production accrue, les « manufacturiers » se livrent une concurrence impitoyable. Or, un seul élément semble à la fois déterminant et compressible dans le prix de revient : le salaire. C'est lui qu'il faut réduire. Pour y parvenir, quand le travail le permet, on embauche l'ouvrière à la place de l'ouvrier, l'enfant de préférence à la femme. Ainsi emploie-t-on l'ouvrier de 8 ans treize heures par jour et sept jours par semaine. Certains employeurs bâtiront d'immenses fortunes, d'autres disparaîtront au cours de cette lutte impitoyable sans que les préoccupations élémentaires d'humanité ne soient parfois simplement évoquées.

Favorisé par les difficultés de la vie rurale, le développement des chemins de fer et la grave crise économique de 1846, commence l'exode des campagnes vers les centres urbains. Les villages se vident et la population rurale s'entasse aux faubourgs des villes, dans des locaux étroits, souvent insalubres, loués à des taux usuraires. Abruti par sa longue journée de travail, le paysan devenu ouvrier cherche l'oubli au cabaret. La vie familiale est singulièrement défavorisée, quand elle demeure possible.

Une grande misère s'étend sur le prolétariat ; le monde nouveau s'édifie en dehors de l'Eglise. La misère excède les possibilités de pratiquer les vertus. Les principes du christianisme n'inspirent plus ni les hommes ni les méthodes de ce travail dont les fêtes des saints cessent de marquer les arrêts. La répartition même des paroisses, trop nombreuses dans les bourgs ruraux, inexistantes dans les faubourgs qui ceinturent les villes, cesse de correspondre aux exigences de l'apostolat. La ville même voit cesser la coexistence des milieux différents dans ses vieilles maisons et un véritable rideau de fer s'abat entre les paroisses bourgeoises et les quartiers populaires.

La déchristianisation des campagnes.

Le milieu rural conserve cependant de longues années encore ses traditions de foi et de pratique religieuse. Pourtant, l'ignorance y est grande, même chez le clergé rural et la foi y est celle du charbonnier... à la merci de l'émigration. C'est pourquoi, vers le milieu du XIXe siècle, il semble qu'une relation apparaisse entre la déchristianisation et l'émigration rurale. Le paysan demeuré sur place conserve ses habitudes religieuses, celui qui devient ouvrier tout en demeurant dans la région — entendue au sens large du terme — arrive a y acclimater sa foi. De là ces minorités d'ouvriers chrétiens que l'on remarquera dans le Nord, dans la Loire. Mais le paysan qui vient gagner sa vie comme ouvrier à Paris ou à Lyon perd généralement sa foi avec l'ensemble de ses traditions.

Cette relation ne durera qu'autant que les campagnes ne subiront pas l'effet de la réaction en chaîne. Or, bientôt, elles se déchristianiseront à leur tour. Un brassage se fait entre citadins et ruraux, dont le moyen principal est assurément le service militaire ; les guerres, la vie politique, les échanges y contribuent aussi. Les royalistes, qui s'appuient sur le sentiment religieux des campagnes, constatent son affaiblissement progressif. Au seuil du XXe siècle, deux événements précipitent la crise : l'apparition du socialisme dans les campagnes et la Séparation qui dépouille le prêtre de la plupart des honneurs et des avantages temporels sur lesquels était partiellement fondé son prestige. Politiquement, les campagnes évoluent vers le radicalisme. La pratique religieuse y connaît un grave recul, les vocations sacerdotales sont gravement menacées, la déchristianisation s'étend, et encore de nos jours, plus ou moins grave, plus ou moins rapide selon les provinces.

Ainsi s'achève le cycle de la déchristianisation, mais déjà, après la noblesse rurale, voici que de nombreux milieux de la bourgeoisie retrouvent la foi ancestrale, d'autant plus sincère que, la grâce aidant, ils l'embrassent plus librement.

Dans le monde ouvrier, qui semble avoir perdu depuis la guerre son anticléricalisme, la déchristianisation est désormais à peu près arrêtée. Certes, dans sa quasi-totalité, il apparaît comme un milieu de mission où, à part une élite, les moins éloignés s'attardent à la pratique des quatre grands gestes religieux, mais, précisément, l'existence d'une élite spirituelle n'est pas niable et elle ne désespère pas de convertir un jour ses frères par l'une ou l'autre forme d'apostolat, si discutées en ce moment. Et si cela devenait vrai, les milieux ruraux, les classes moyennes poseraient-ils un problème insoluble au missionnaire ?

Au plus profond de la crise religieuse, la plus grave de leur histoire, les catholiques français n'envisagent pas sans espoir les tâches qui les attendent.

HENRI ROLLET.

— *Champions*, illustrations de LOYS. (Coll. « Cinématiques ».) — Un vol., 250 francs ; port, 30 francs, Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. Paris 1668.

Cet ouvrage, écrit pour les enfants, réunit les noms prestigieux de tous nos grands sportifs : Cerdan, Coppi, Borotra... Les anecdotes amusantes, bien réelles, sont accompagnées de récits qui suscitent l'admiration. Un récit passionnant, enrichi d'illustrations vivantes. Un texte dynamique qui enthousiasmera.

— *Pour que ta vie soit belle*, par M. l'abbé ROGER BARON. — Vol. 19 × 12 cm., 118 pages. Prix : 360 francs. Editions Téqui.

M. l'abbé Baron, ancien aumônier des lycées de Toulon, s'adresse aux jeunes en parlant d'expérience. Ses exhortations courtes, concises et ferventes, agrémentées de citations d'auteurs modernes, à une vie pure, généreuse et unie au Christ, rencontreront auprès d'eux de profonds échos.

Après la mort du maréchal Staline

Dès la nouvelle de la mort du maréchal Staline, l'Osservatore Romano *du 7 mars* 1953, *à la suite du récit de l'événement, publiait la note suivante* (1) :

L'annonce de la fin du généralissime Joseph V. Staline invite au recueillement, que la majesté de la mort — limite extrême de toute-puissance humaine — impose aux hommes et, en particulier, aux catholiques, lesquels, mus par un sentiment de piété chrétienne, se tournent vers Dieu, dispensateur de la vie et de la mort, inclinent la tête et prient.

Le nom de Staline reste pour toujours lié à la muette et grande passion de l'Eglise.

Les catholiques de la Russie furent dispersés déjà avant la guerre ; après le conflit, de florissantes communautés de rite oriental furent détruites ; ensuite, commença le douloureux calvaire de nos frères baltes — lithuaniens, lettons, esthoniens. La tempête fit rage et fait encore rage sur les catholiques roumains, bulgares, albanais, hongrois, tchécoslovaques, polonais et dans de vastes plaines de l'Orient asiatique.

L'Eglise du silence, que certains voudraient renier, est aussi l'Eglise de la dispersion, des exils, des prisons et du martyre ; un martyre que rien n'explique et encore moins ne justifie, sinon une cruelle haine idéologique.

Et l'Eglise souffre et prie.

En février 1946, devant les représentants des nations accréditées près le Saint-Siège, Sa Sainteté Pie XII disait : « ... Nous avons eu la préoccupation constante d'enrayer un conflit si funeste à la pauvre humanité. C'est pour cela, en particulier, que Nous Nous sommes gardé, malgré certaines pressions tendancieuses, de laisser échapper de Nos lèvres ou de Notre plume une seule parole, un seul indice d'approbation ou d'encouragement en faveur de la guerre entreprise contre la Russie en 1941. Assurément, nul ne saurait compter sur Notre silence dès lors que sont en jeu la foi ou les fondements de la civilisation chrétienne. Mais, d'autre part, il n'est aucun peuple à qui Nous ne souhaitions avec toute la sincérité de Notre âme de vivre dans la dignité, dans la paix, dans la prospérité à l'intérieur de ses frontières... » (2)

Plus tard, en 1952, après six années d'acerbe et mensongère propagande contre l'Eglise de Dieu et son Chef visible, S. S. Pie XII confirmait ses sentiments paternels dans l'Encyclique *Sacro Vergente Anno,* adressée aux peuples de la Russie : « Sans doute avons-Nous condamné et rejeté — comme le devoir de Notre charge Nous le demande — les erreurs que les fauteurs du communisme athée enseignent ou s'efforcent de propager pour le plus grand tort et détriment des citoyens ; mais bien loin de repousser les égarés, Nous désirons leur retour à la vérité, dans le droit chemin... » (3)

C'est dans cet esprit que tous les catholiques, en union d'intention et de pensées avec le Chef auguste de l'Eglise, font monter vers Dieu une fervente prière, afin que les droits fondamentaux de la liberté soient enfin reconnus dans une si vaste partie du monde aux individus et à l'Eglise.

Ils savent bien que la même pensée s'élève de tout lieu de peine et de souffrance, de nations entières.

Puissent les hommes, tous enfants d'un seul Père, retrouver les voies de la fraternité, les seules voies qui conduisent vraiment à un avenir de paix dans la lumière de la justice et de la charité.

(1) Traduction par J. THOMAS D'HOSTE.
(2) Cf. *D. C.,* n° 960 (17 mars 1946), col. 205.
(3) Cf. *D. C.,* n° 1128 (24 août 1952), col. 1030.

Les étapes de sa vie

Le 4 mars dernier, dans sa première émission de la matinée, Radio-Moscou *annonçait que le maréchal Staline, malade depuis deux jours, était mourant. Frappé d'une congestion cérébrale dans la nuit du 1er au 2 mars, le dictateur de l'U. R. S. S. était devenu paralysé, inconscient et aphone. Malgré les soins empressés des huit plus grands spécialistes soviétiques qui tentèrent de le sauver, « sous le contrôle constant », disent les communiqués officiels, du Comité central du parti et du gouvernement, Staline est mort dans la soirée du 5 mars. Nul ne peut rester insensible à la disparition de cet homme, chef d'une grande nation et du communisme international, qui, à ce double titre, a si fortement marqué notre époque. La biographie que nous allons donner de lui est purement documentaire, la note de l'*Osservatore Romano *qu'on vient de lire ci-dessus résume, dans ses termes mesurés, le jugement d'ensemble à porter sur son œuvre. Nous la complétons par une double bibliographie concernant sa personne et ses propres œuvres, et par la reproduction des jugements caractéristiques de la presse française et étrangère.*

Les premières armes.

Joseph Vissarionovitch Djougachvili, qui devait illustrer le nom de Staline — lequel signifie « d'acier » — après en avoir pris plusieurs autres au cours de sa carrière d'agitateur révolutionnaire, est né le 21 décembre 1879, à Gori, petit village de Géorgie, proche de Tiflis.

Il était le fils d'un humble cordonnier, ivrogne et querelleur, qui mourut alors que Joseph n'avait que 11 ans. Il fut surtout élevé par sa mère. Elle avait eu avant lui trois enfants morts en bas âge. L'ambition de cette femme était de faire de ce dernier un pope.

— S'il devenait un jour *eksarkh* (patriarche), disait-elle, je mourrais heureuse.

Morte à 82 ans, après avoir séjourné quelque temps au Kremlin, elle a vu par la suite quelle sorte de patriarche il était devenu !

Staline fut, à l'âge de 7 ans, atteint par la variole qui marqua son visage. La même maladie lui laissa une infirmité : il ne pouvait plier son coude droit, ce qui lui permit d'échapper au service militaire.

A 14 ans, après avoir obtenu une bourse pour le Séminaire orthodoxe de Tiflis, il quitta l'école religieuse de son village. On raconte que, découvrant Darwin au cours de ses études, il devint athée. Il était surtout pris par la révolte naturelle qui grondait dans sa génération contre le régime tsariste en décadence. Particulièrement exalté, il entra dans les rangs du parti social-démocrate, ce qui contraignit les dirigeants du Séminaire à le renvoyer.

On est alors en 1899. Et, dès cette époque, le fils du cordonnier de Gori partage le sort des révolutionnaires professionnels clandestins, vivant perpétuellement en alerte sous différents pseudonymes : David, Koba, Néjeradzé, Tchizichov, Ivanovitch, et enfin, sous celui qu'il devait conserver après la chute de l'autocratie : Staline.

Son premier discours politique date du 1er mai 1900, à Tiflis. Deux ans plus tard, il participe à une attaque contre la prison de Batoum. Il est arrêté et envoyé en Sibérie d'où il s'évade au bout d'un mois.

Non seulement il combat le tsarisme, mais aussi ceux qui sont les adversaires du bolchevisme : les mencheviks, les socialistes révolutionnaires, les anarchistes. En 1903, il est de nouveau emprisonné. Il peut cependant prendre part au IIIe Congrès du parti social-démocrate russe où fut consacrée la scission entre bolcheviks (majoritaires) et mencheviks (minoritaires). Staline se range du côté des partisans de Lénine, alors à l'étranger. C'est le moment décisif qui fixe son destin politique.

Dans le sillage de Lénine.

Au cours de l'année 1905, il rencontre Lénine, pour la première fois, en Finlande. En 1906, en qualité de délégué des bolcheviks de Tiflis, il participe au Congrès du parti à Stockholm et, en 1907, à celui de Londres.

Jusqu'alors obscur militant de province, ce n'est qu'en 1911, au retour d'une déportation dans le cercle polaire, qu'il « travaille » illégalement à Saint-Pétersbourg ou à Moscou. En 1912, il devient membre du Comité central du parti bolchevik et chef de la fraction bolchevique à la Douma impériale. Il fonde la *Pravda* avec Viatcheslav Scriabine, dit Molotov (c'est-à-dire Marteau : celui qui frappe). On l'arrête une nouvelle fois, en 1913, où il va passer quatre ans en Sibérie dans le hameau de Kourcka. Ainsi, de 1902 à 1913, il aura été arrêté sept fois et déporté six fois.

La révolution de mars 1917, qui voit l'abdication du tsar Nicolas II et l'arrivée au pouvoir de Kerensky, délivre Staline de sa captivité. Revenu en pleine guerre à Pétrograd, il s'occupe de la *Pravda*, adopte les thèses de Lénine dans les discussions intestines du parti, est admis au « Politburo », dirige les travaux du VIe Congrès et entre, en octobre, dans le « Comité des Sept » chargé d'organiser l'insurrection contre le gouvernement de Kerensky. Mais il n'est pas au premier plan lors des fameuses journées d'octobre. C'est à Lénine et à Trotsky, alors étroitement associés, qu'est due la prise du pouvoir par les bolcheviks.

Dans le premier Conseil des commissaires du peuple, présidé par Lénine, Staline reçut le portefeuille des Nationalités. Il sera plus tard commissaire à l'Inspection ouvrière et paysanne. Dès 1918 commence sa sourde rivalité avec Trotsky. Il lui reproche des erreurs de doctrine et notamment sa tactique lors de la signature du traité de Brest-Litowsk avec l'Allemagne. Au cours de la guerre civile, lors de la lutte impitoyable contre les Russes blancs, il entre si violemment en conflit avec lui que Lénine doit intervenir. La Tchéka — future Guépéou, future N. K. V. D. — est une création stalinienne de 1921.

En 1922, au XIe Congrès du parti, Staline est élu secrétaire général. Ce poste, purement administratif, il le transforme en position stratégique de premier ordre, installe ses amis aux postes-clés, élimine ses adversaires et prépare la conquête occulte du pouvoir.

Lénine, malade, s'en aperçoit, mais il est trop tard. En vain recommande-t-il, dans une sorte de testament, de remplacer l'intrigant au secrétariat général par quelqu'un « de plus patient, de plus poli, de plus loyal ». L'hémorragie cérébrale le terrasse, lui aussi, et après une lente agonie, il meurt le 21 janvier 1924.

Le dictateur.

Un triumvirat prend alors le pouvoir. Pas pour longtemps. Staline, qui se partage l'autorité avec Zinoviev et Kamenev, a vite supplanté ses deux partenaires. Il écrase tous les opposants de droite et de gauche. Il exile Trotsky aux confins du Turkestan chinois, puis l'expulse de l'U. R. S. S. en 1929. Il organise ensuite la série des grands procès politiques, au cours desquels tous ses adversaires seront amenés à se rétracter publiquement avant d'être exécutés. Ainsi périssent Kamenev, Zinoviev, Boukarine, Tomski et tant d'autres ! Ce sont les purges sinistres et bien connues, confiées au chef de la Guépéou, Yagoda, qui, une fois la besogne faite, est liquidé à son tour.

Triomphant de tous, Staline se présente comme le parfait disciple, le seul continuateur de Lénine dont il fait embaumer la momie sur la place Rouge. Il élabore les plans quinquennaux qui feront de la Russie un puissant Etat industriel moderne. Pour arriver à cette transformation, il impose les plus sévères disciplines et les pires privations à son peuple.

Personnification de l'opportunisme marxiste, les moyens comptent peu pour lui ; le principal est d'atteindre le but ; toute alliance lui est bonne. Ainsi s'allie-t-il à Hitler, aidé par Molotov et Jdanov dans la conclusion du pacte russo-allemand du 23 août 1939.

En juin 1941, Staline voit son œuvre menacée par la déclaration de guerre de son ex-allié. Dans cette suprême épreuve, il réussit à arrêter l'invasion et, après la bataille de Stalingrad, à sauver son pays. C'est alors la série des rencontres internationales : Moscou, Téhéran, Yalta, Potsdam, auxquelles, bon gré, mal gré, il doit prendre part. Sitôt la victoire acquise, il se retire de nouveau derrière les murs du Kremlin d'où il ne cesse de développer les avantages que les bouleversements internationaux lui apportent, élargissant sans cesse le territoire de la Russie, à l'Ouest comme à l'Est, en constituant sur toutes ses frontières un solide glacis d'Etats satellites. Un seul leader communiste européen a osé défier sa toute-puissance et s'opposer à ses méthodes brutales : le maréchal Tito.

On a prétendu dans la presse, notamment *France-*

Illustration, que Staline se serait marié quatre fois. Mais on ne lui connaît jusqu'ici que trois épouses. Il se maria pour la première fois, en 1904, avec Ekaterina Svanidze, dont il eut un fils, Yacha. Ce fils a été exécuté par les Allemands qui l'avaient fait prisonnier pendant la guerre. Après la mort de sa première femme, il se remaria, en 1919, avec Nadia Alleluiéva (Nadedjda Allilouyeva) dont il eut un fils, Vassili, qui commande les forces aériennes de la région de Moscou, et une fille, Svetlana, mariée en 1945. Cette seconde femme mourut dans des conditions restées mystérieuses, en 1931, et Staline la fit enterrer au couvent de Novo Dievitche. La troisième union, avec Rosa Kaganovitch, sœur d'un de ses compagnons actuellement l'un des dix membres du præsidium du Comité central, est pratiquement demeurée secrète.

Bibliographie sur Staline

Léon Trotsky : *Staline* (Grasset, 1948).
Léon Trotsky : *Les crimes de Staline.*
B. Souvarine : *Staline* (Plon, 1941).
Ludwig : *Staline* (Ed. des Deux-Rives, Paris, 1946).
Murphy : *Staline* (Ed. Universelles, Paris, 1945).
Yvon Delbars : *Le vrai Staline* (Je sers).
Essad Bey : *Staline* (Gallimard).
Imam Raguza : *Vie de Staline* (Fayard).
Nicholas Bassechef : *Staline* (Spes).
Suzanne Labin : *Staline le Terrible* (Self).
Président Roosevelt : *Mémorial* (Plon).
Général Bedell Smith : *Trois ans à Moscou* (Plon).
Isaac Deutscher : *Staline* (Gallimard, 1953).
J.-R. Bloch : *L'homme du communisme. Portrait de Staline.* (Ed. sociales, Paris, 1953.)
Biographie de Staline, publiée par l'Institut Marx-Engels-Lénine, de Moscou, à l'occasion du 70e anniversaire de Staline, sous la direction de G. Alexandrov, M. Galaktionov, V. Kroujkov, M. Mitine, V. Motcholov, P. Pospelov. (Traduction française : Ed. sociales, Paris, 1950.)

Les œuvres marquantes de Staline [1]

Lettres de Koutaïs, 1904.

Coup d'œil rapide sur les divergences dans le parti, 1905.

— Dans ces deux ouvrages, Staline étudie les rapports du mouvement ouvrier spontané et de la conscience socialiste : il soutient que le socialisme scientifique doit guider le mouvement ouvrier et non le suivre.

La situation actuelle et le Congrès d'unification du parti ouvrier, 1906.

— Staline défend contre les menchéviks la thèse bolchevique de l'hégémonie du prolétariat dans la révolution démocratique bourgeoise.

Anarchisme ou socialisme *.

— Recueil d'articles écrits en 1907 contre l'activité des anarchistes en Transcaucasie. Staline y établit les positions théoriques marxistes face à l'anarchisme. (Traduction française : Ed. sociales.)

Lettres du Caucase, 1909.

— Recueil d'articles stigmatisant les positions des mencheviks dans les questions de tactique et de programme du parti ouvrier.

Le marxisme et la question nationale *, 1913. (Traduction française. Ed. sociales.)

— Ouvrage qui aurait révélé Staline à Lénine. C'est, en opposition avec la conception de la IIe Internationale, la théorie marxiste de la nation et la formulation des principes bolchevistes pour la solution de la question nationale : 1° nécessité d'envisager cette question comme une partie du problème d'ensemble de la révolution ; 2° base de la solution : l'autonomie régionale.

Lénine *, 1924. (Traduction française : Ed. sociales.)

— Etude sur Lénine.

Des principes du léninisme *, 1924. (Traduction française : Ed. sociales.)

— Exposé de la théorie marxiste-léniniste : généralisation et développement du marxisme dans les conditions de l'époque de l'impérialisme et des révolutions prolétariennes.

La Révolution d'octobre et la tactique des communistes russes *, 1924. (Traduction française : Questions du léninisme, tome premier, Ed. sociales.)

— Justification théorique de la thèse de Lénine sur la victoire du socialisme dans un seul pays. Staline affirme que la société socialiste peut s'établir à l'intérieur de l'U. R. S. S., mais que l'encerclement capitaliste rend cette conquête précaire jusqu'à ce que la révolution prolétarienne soit victorieuse, au moins dans plusieurs pays.

La question paysanne, 1926. Recueil d'articles et de discours.

Questions du léninisme *, 1926. Traduction française : Questions du léninisme, tome premier, Ed. sociales.)

— Critique des positions de Zinoviev s'opposant à la construction du socialisme dans un seul pays. Démonstration de la possibilité de cette construction.

De l'opposition, 1927. Recueil d'articles et de discours de 1921 à 1927.

— Défense de la ligne léniniste du parti communiste contre les déviationnismes de droite (Boukharine) et de gauche (Trotsky, Zinoviev).

Histoire du parti communiste bolchevique de l'U. R. S. S. *, 1938. (Traduction française : Ed. en langues étrangères, Moscou.)

— Ouvrage fondamental. Encyclopédie des connaissances essentielles du marxisme-léninisme. Généralisation de l'expérience historique du parti communiste russe. Un fragment de cet ouvrage : « Le matérialisme dialectique et le matérialisme historique », est un résumé clair et concis de l'ensemble du marxisme-léninisme, tant du point de vue philosophique que du point de vue économique et historique. Staline y insiste, particulièrement sur la liaison active entre la philosophie du marxisme-léninisme et l'activité pratique du parti bolchevique.

Questions du léninisme *, 1939. (Traduction française : Ed. sociales, deux tomes.) Recueil fondamental d'ouvrages et d'articles établissant les étapes de la construction du socialisme en U. R. S. S.

Les principaux sont :

— Des principes du léninisme, déjà cité.
— Questions du léninisme, déjà cité.
— La Révolution d'octobre et la tactique des communistes russes, déjà cité.
— Sur les trois mots d'ordre essentiels du parti dans la question paysanne, 1927.
— De la déviation de droite dans le parti communiste bolchevique, 1928.
— Le bilan du premier plan quinquennal, 1933.
— Discours prononcé à la première Conférence des stakhanovistes, 1935.
— Sur le projet de constitution de l'U. R. S. S., 1936.

(1) Ces œuvres ont été classées dans l'ordre chronologique de leur publication. Un astérisque surmonte le titre de celles qui ont été traduites en français.
Les ouvrages fondamentaux sont en caractères gras.

— Le matérialisme dialectique et le matérialisme historique, déjà cité.
— Rapport au XVIIIe Congrès du parti communiste bolchevique, 1939.

Sur la grande guerre de l'Union soviétique pour le salut de la patrie *, 1946. (Traduction française : Ed. en langues étrangères, Moscou.)
Recueil des discours, proclamations et ordres du jour de Staline, de 1941 à 1945.

Le marxisme et la question nationale et coloniale *. (Traduction française : Ed. sociales.)
— Outre « le marxisme et la question nationale » — déjà cité, — cet ouvrage contient diverses œuvres, discours et articles de Staline, développant les principes établis par lui en 1913 et posant les bases de la solution de cette question en U. R. S. S.

Après la victoire pour une paix durable *, 1949. Recueils d'articles et de discours. (Traduction française : Ed. sociales.)

A propos du marxisme en linguistique *, 1950. (Traduction française : Ed. sociales.)
— Etablissement des positions théoriques du marxisme en linguistique.

Problèmes économiques du socialisme en U. R. S. S. *, 1952. (Traduction française : Ed. sociales.)
— Staline traite, dans son dernier ouvrage de l'évolution du capitalisme actuel, des caractéristiques du socialisme et des conditions de passage du socialisme au communisme en U. R. S. S.

Jugements de la presse

EN FRANCE

La Croix *du 7 mars 1953 a publié, sous la signature de A. Wenger, un article, très étudié, intitulé : « Baptisé, Staline perdit la foi », qui nous renseigne sur le comportement du dictateur devant la pensée religieuse :*

Staline reçut le Baptême et la Confirmation, et passa même quelque temps au Séminaire de Tiflis, car sa pieuse mère eût voulu en faire un prêtre.

Hélas ! Staline perdit la foi. C'était le mal dont souffrait la jeunesse russe au tournant du siècle. D'autres déjà avaient sacrifié à ce mal du siècle : Dostoïevski, Soloviev, et, parmi la génération de Staline, Berdiaëff et Boucakof, pour n'en citer que les plus illustres, avaient, comme Staline, perdu la foi dans leur jeunesse. Mais tandis que les quatre penseurs, après la crise matérialiste, sont revenus à l'idéalisme, et, par ce biais, à l'Eglise orthodoxe, Staline est allé du matérialisme théorique au marxisme pratique.

Rien ne permet de croire qu'il en soit jamais revenu.

Les questions religieuses, semble-t-il, l'intéressaient peu. En bonne théorie marxiste, il considérait que la religion, en tant que superstructure de l'ancien régime tsariste et bourgeois, ne survivrait pas longtemps à la disparition de ce régime. Donc, qu'elle n'était qu'un épiphénomène.

Apparemment, il ne prit jamais l'allure d'un persécuteur. C'était une habileté de surcroît de ce renard de Géorgie, qui laissait volontiers ces odieuses besognes aux arrivistes du communisme. Il est permis, toutefois, de marquer que la naissance de la Ligue des « sans-Dieu » coïncide exactement avec l'avènement au pouvoir de Staline.

Le chef du Kremlin a toujours laissé les mains libres à Jaroslawski, l'ex-pharmacien juif Gubelmann, chef des sans-Dieu militants. Lui, Staline, jouait au Pilate et s'en lavait les mains.

Aux Congrès du parti, il se donnait volontiers le beau rôle de défendre l'Eglise contre les violences des extrémistes. C'est ainsi qu'au VIIIe Congrès, en 1936, lors de l'examen de la Constitution, il fit voter un amendement en faveur des droits d'élection et d'éligibilité du clergé. « Je pense, dit-il, que l'amendement qui voudrait priver de ces droits les ministres du culte doit être rejeté comme non conforme à notre Constitution. Le pouvoir soviétique a privé de leurs droits électoraux les éléments non travailleurs, non point à perpétuité, mais provisoirement. » Il fut un temps où des éléments menaient sourdement la guerre contre le peuple et s'associaient aux lois soviétiques. La loi soviétique les privant du droit électoral fut la réponse du pouvoir des Soviets à cette opposition. Depuis lors, il s'est passé pas mal de temps ; durant la période écoulée, nous sommes parvenus à supprimer les classes exploitantes et le pouvoir soviétique est devenu une force invincible. Le temps de reviser cette loi n'est-il pas venu ? Je pense que ce temps est venu. »

L'œuvre de Staline ne fournit que peu d'éléments antireligieux. Les auteurs d'anthologies athées ont toujours éprouvé de la peine à trouver des « pensées » de Staline contre la religion ou l'Eglise. Marx, Engels et Lénine sont leurs principaux pourvoyeurs. C'était même très embarrassant pour les enragés de la négation : à peine trouvaient-ils de quoi citer dans la fameuse déclaration faite par Staline à la délégation des syndicats américains en 1927.

Staline déclarait : « Nous faisons de la propagande antireligieuse contre les préjugés religieux. Le parti ne peut être neutre par rapport à la religion. Il fait de la propagande antireligieuse contre tous les préjugés parce qu'il est pour la science et que les préjugés religieux vont contre la science, car toute religion est un obstacle à l'avancement de la science. »

En 1953, le calendrier populaire, diffusé à travers toute la Russie à 15 millions d'exemplaires, n'a pas trouvé d'autres citations que celle-ci à travers toute l'œuvre considérable de Staline : « Nous sommes pour la science, contre la religion, parce que la religion est contre la science. »

Le changement essentiel dans la politique religieuse de Staline date de la guerre. Il se manifesta en 1943. Le 3 septembre 1943, la radio de Moscou annonçait : « Le 4 septembre, le camarade Staline a reçu et s'est entretenu avec le métropolite de Moscou, Serge, gardien du trône patriarcal ; le métropolite de Léningrad, Alexis, et l'exarque d'Ukraine, métropolite de Kiev et de Galicie, Nicolas. Au cours de l'entretien, le métropolite Serge a porté à la connaissance du président du Conseil que, dans les milieux des fidèles de l'Eglise orthodoxe, vit l'espoir que, dans le temps le plus proche, serait convoquée une réunion d'évêques afin de leur donner la possibilité d'élire le patriarche de Russie et de constituer un Synode. Le chef du gouvernement, Staline, prit bonne note de cette suggestion, et déclara que, du côté du gouvernement, il n'y aurait aucune objection à la réalisation de ce projet. A la conversation prit également part le vice-président du Conseil des commissaires du peuple de l'U. R. S. S., le camarade Molotov. »

Quelques jours plus tard, l'*Agence Tass* donnait l'appel de Staline en personne aux peuples de Russie. Ce texte est d'une importance capitale. Staline dit : « Depuis les temps les plus reculés, le peuple russe est pénétré d'un sentiment religieux. L'Eglise, depuis l'ouverture des opérations militaires contre l'Allemagne, s'est montrée sous son meilleur jour. Les ecclésiastiques se battent courageusement au front et donnent tous les jours des preuves de leur patriotisme. Aussi le parti communiste de l'U. R. S. S. ne peut-il plus priver le peuple russe de ses églises et de sa liberté de conscience. »

Dans la solitude du Kremlin on peut penser

que Staline, contemplant son œuvre, ait médité sur son ancienne foi. La pensée m'est venue souvent que Staline pouvait avoir une tentation dans sa foi marxiste et que les anciennes croyances devaient revenir à son esprit. Mais, qu'étant prisonnier lui-même du régime et du marxisme, il n'aurait pu donner libre cours à ce sentiment si jamais il s'était manifesté. On pourrait dire que Staline est un apostat. Il vaut mieux dire qu'il fut et pour l'Eglise de Russie et pour l'Eglise de la chrétienté tout entière, le fléau de Dieu ! C'était déjà la pensée de Berdaïeff. Que la chrétienté le comprenne !

Dans le Monde *du 5 mars, André Pierre a présenté ainsi, avant d'en raconter la vie, celui qu'il appelle « le plus aimé et le plus détesté des hommes » :*

Un destin prodigieux... Cet humble fils d'un cordonnier géorgien, devenu le chef d'un immense Empire, a suscité les plus violentes passions. Il est à la fois le plus adoré et le plus détesté des hommes. Le plus adoré par les millions de communistes russes et étrangers, qui voient en lui un être exceptionnel, le plus profond théoricien du marxisme, le guide et le libérateur de l'humanité souffrante. Le plus détesté par les conservateurs et les capitalistes ennemis des bouleversements sociaux, mais aussi par tous les socialistes adversaires des méthodes totalitaires, et pour lesquels la réalisation du socialisme doit se faire dans la liberté.

Depuis plus d'un quart de siècle Staline a exercé un pouvoir plus despotique que les souverains autocrates de l'ancienne Russie. En s'enfermant lui-même dans le vieux Kremlin de Moscou, qui fut pendant tant de siècles le siège du pouvoir spirituel et temporel des tsars, le révolutionnaire marxiste des temps modernes s'est présenté beaucoup moins comme le successeur de Lénine que comme le continuateur de l'œuvre d'Ivan le Terrible et de Pierre le Grand, les grands « tsars réformateurs ».

Georges Altman, dans Franc-Tireur *du 6 mars, est tout uniment dur :*

Vous admirez les Pyramides. Admirez-vous, aimez-vous Pharaon qui les dressa sur tant de sang et de sueur ? Encore, Pharaon — dieu comme Staline — n'était-il point champion du « socialisme ».

Le passage de Staline à travers notre histoire permettrait, si l'idolâtrie de la force, un jour, diminuait, de montrer qu'il n'est point de progrès humain dans pareille « grandeur » : disposer à son gré, sans nul frein, sans contrôle, sans nul scrupule, d'une masse humaine qui s'incline ; « expérimenter » sur elle, avec elle, sans souci du sacrifice, de la souffrance, de l'hécatombe, diviniser sa personne et son règne au point d'être seul à dire la loi, à faire l'histoire...

Tâche grandiose, mais, après tout, aisée pour qui possède ce privilège hors série : l'âme de fer du despote.

Il n'est pas d'exemple que ces choses soient allées jusqu'au bout, dans les chants et les apothéoses...

... Quand bien même le moderne Pharaon serait bientôt, à son tour, embaumé, momifié, comme on a fait en Egypte, comme on fait à Moscou...

Porte-parole des socialistes unifiés, M. Guy Mollet, dans le Populaire *du 5 mars, dénonce « le mal » commis par Staline :*

L'histoire dira un jour le mal immense fait au mouvement ouvrier international par l'hérésie stalinienne, qui a non seulement porté la division dans les rangs des travailleurs et a abusé les esprits, mais aussi trahi dans la pratique l'idéal socialiste dont elle prétend se réclamer.

Tel n'est point l'avis, on le pense, de l'Humanité, *qui, dans son numéro du 10 mars, salue ainsi, au nom des disciples, la descente du maître au tombeau :*

Staline est mort, mais sa cause est immortelle. Il vivra toujours avec les bâtisseurs de l'avenir, son nom flottera comme un drapeau sur les nouveaux chantiers, sur le bruit des turbines et les vagues des nouvelles mers, dans toutes les victoires de l'idéal invincible du communisme.

En fidèle satellite, Libération *du 6 mars, sous la plume de Marcel Fourrier, participe à l'hommage. Staline, écrit-il, fut « l'homme de la paix ».*

Lorsque les premiers nuages se sont élevés entre Alliés et que la paix s'est trouvée compromise, les peuples ont conservé à Staline, dans leur amour de la paix, le même espoir et la même confiance. D'autres se prétendaient aussi des amis de la paix ; mais leurs actes démentaient leurs paroles. Staline a toujours accordé son action pour la paix à ses paroles pour la paix : et le plus bel hommage que puissent lui rendre ses adversaires, c'est de le reconnaître. Ils avaient dû avouer déjà que l'Union soviétique ne constituait un danger pour personne, qu'elle ne nourrissait aucun dessein agressif contre aucun autre peuple. Et aujourd'hui, devant le mal qui a emporté Staline, ils saluent en lui l'homme de la modération, de la prudence, de la conciliation.

Il est plus juste de reconnaître, comme l'affirme Yves Delbars, dans Combat *(6 mars), que Staline « laisse une nation économiquement forte » :*

On voit ainsi le poids de l'héritage que laisse Staline : un pays dont l'organisation a fait des progrès énormes. L'amélioration constante de la condition des citoyens soviétiques, par rapport à un passé encore récent, ne paraît pas inciter ceux-ci à se tourner contre un Etat qui a réussi à élever le standard de vie.

Ainsi, les incertitudes, les variations dans le sens des pronostics sur les intentions plus ou moins belliqueuses attribuées pendant des années à Staline et depuis sa retraite à ses successeurs, repoussent au second plan les considérations idéologiques. Il en résulte que toute la lutte entre l'U. R. S. S. et les Etats-Unis prend un aspect d'une rivalité économique dans laquelle l'élément le plus dynamique se trouve être le pays dirigé par le Kremlin.

C'est d'ailleurs cet aspect dont depuis deux semaines Eisenhower n'a pas cessé de tenir compte.

Paris-Presse-l'Intransigeant, *dans son leader du 6 mars, signale une confrontation historique qui ne manque pas de saveur :*

« Un homme s'est rencontré, d'une profondeur d'esprit incroyable. Hypocrite, raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre, qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance, mais, au reste, si vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui a présentées ; enfin, un de ces esprits remuants et audacieux qui semblent être nés pour changer le monde. »

Le général Catroux se demandait récemment si ce célèbre portait de Cromwell par Bossuet n'était pas, trois siècles à l'avance, le plus lucide et le plus fidèle portrait de Joseph Vissarionovitch Djougachvili, alias Staline.

Plus loin, l'auteur anonyme de l'article atteste « le souci permanent qui a hanté Staline devant l'approche de la mort » :

S'il s'est soumis à des séries de piqûres d'A. C. S. — le sérum Bogomoletz, — s'il laissa écrire

qu'il pourrait vivre cent cinquante ans, le vieux Géorgien matois et sceptique n'eut jamais, soyons-en persuadés, la folie de se croire immortel. Dans un texte publié il y a cinq mois — le célèbre article de *Bolchevik,* devenu son testament de fait, — il semble, en effet, annoncer sa propre fin.

« Il ne dépend pas de la volonté humaine, écrivait-il, de décréter ou de créer des lois de la nature... D'autre part, on affirme que ces lois ont une puissance absolue, que leur action est inéluctable et que la société est impuissante en face d'elles. Ce point de vue constitue également une erreur, une tendance à élever les lois naturelles en fétiches, une volonté d'en être esclave... »

Staline, dans ces dernières lignes, attaquait évidemment le « fatalisme » bourgeois « rien ne peut être tenté pour vaincre la nature ». Mais il voulait surtout, comme le prouve sa première phrase, corriger le scientisme démesuré des jeunes bolcheviks, d'après lequel l'homme parviendra à vaincre finalement, et totalement, la nature. C'était dire avec clarté que nul — pas plus lui que les autres — ne pourrait échapper à la mort. Cette mort qui demeure en U. R. S. S. le seul pouvoir capable de surpasser le sien.

La mort de Staline inspire également à François Mauriac, dans le Figaro *du 10 mars, un examen de conscience au cours duquel il place les chrétiens en face de leurs responsabilités vis-à-vis de l'homme, fils de Dieu. Il fait d'abord cette remarque saisissante :*

Staline et Hitler sont les grandes forces intelligentes qui apparaissent dans les périodes glaciaires d'une humanité sans Dieu, et ils n'y surprennent plus personne...

Puis il aborde l'essentiel de son propos :

Si un individu isolé n'est rien (et qu'est-il selon le matérialisme historique puisque l'être humain réel se confond avec la totalité des rapports sociaux ?), les chefs politiques n'ont aucune raison de l'épargner : leur mission est de transformer le monde, et ils sacrifient, en toute justice selon eux, l'individu éphémère au processus historique qui tend à la libération de l'homme. Mais, nous qui croyons, ou qui prétendons croire à la valeur infinie d'une seule créature humaine, nous qui professons que le plus petit a un Père dans les cieux et que les cheveux de sa tête sont comptés, et qu'il a été aimé de toute éternité, et qu'il est appelé à la vie éternelle, que faisons-nous de cet être si précieux? A qui, à quoi ne le sacrifions-nous pas ? Où parquons-nous les foules humaines qui s'épuisent à l'édification des fortunes privées ? Comment les traitons-nous quand elles nous font peur ? J'imagine qu'un remords obscur tourmente les matérialistes camouflés du monde occidental lorsqu'ils considèrent ce qu'un Staline couvert de sang laisse derrière lui : la deuxième puissance économique du monde là où il n'existait, il y a trente ans, qu'un empire quasi médiéval.

Et nous qui faisons profession de christianisme, osons regarder en face l'évidence : le pouvoir qu'incarnait cet homme, aujourd'hui jugé par Celui en qui il n'a pas cru. Cette souveraineté toujours vivante de Staline s'est fortifiée de notre inconséquence, sinon de notre trahison. Il a été fidèle à son impitoyalbe vérité. Sommes-nous fidèles à la nôtre ? Toute autre question serait vaine en face de ce mort qui va être divinisé comme Lénine et comme les Césars. Même au pays du matérialisme intégral, il faut toujours qu'il y ait un sépulcre dont les lèvres des pauvres touchent la pierre, puisqu'on leur a pris leur Seigneur et que nous-mêmes nous le leur cachons, et qu'ils ne savent plus où nous l'avons mis.

A L'ETRANGER

Italie.

Le R. P. Wetter, S. J., conclut ainsi son article sur la mort de Staline, dans la Civiltà Cattolica *du 21 mars 1953, p. 616-617 :*

Dostoïevsky disait un jour : « Nos gens non seulement deviennent athées, mais ils croient dans l'athéisme comme dans une religion. » Ce mot est devenu littéralement une réalité dans le stalinisme. Et c'est peut-être le nerf de vie le plus intime de cette théologie : un athéisme qui fait appel au sens religieux des hommes et en maintient les forces religieuses en éveil et actives. Aussi ce n'est plus proprement un pur athéisme et non plus une simple négation de Dieu, mais une consciente déclaration de guerre contre Dieu. Comme l'observait justement Berdiaev, le matérialisme dialectique reporte sur la matière, au moyen de l'épithète « dialectique », des qualités spirituelles et jusqu'au pouvoir créateur de Dieu. La matière, par sa vertu propre, tire de soi-même, comme par enchantement, des formes d'être de plus en plus parfaites, s'élève d'abord jusqu'au degré de la vie, puis devient par sa propre force un homme et a, dès lors, dans l'homme, des possibilités illimitées en principe pour des ascensions sans fin. On tente d'élever là, d'où on veut détrôner Dieu, la matière ou respectivement l'homme comme son produit le plus parfait.

Par ce caractère du marxisme stalinien, comme doctrine essentiellement en lutte contre Dieu, s'explique également son caractère militant et agressif, et en particulier que partout où celle-ci usurpe le pouvoir politique elle arrive inévitablement à une lutte mortelle avec toute religion. Et comme, d'une part, les correspondances entre la contrefaçon stalinienne et le christianisme, surtout dans sa forme vraie d'Eglise catholique, sont plus que manifestes, ainsi, d'autre part, on voit clairement pourquoi le stalinisme trouve précisément dans l'Eglise catholique sa principale ennemie, de préférence à toutes les autres formes de religion. C'est pourquoi les antithèses dans la gigantesque lutte en cours ne sont pas l'Amérique et la Russie, ni le capitalisme et le bolchevisme, mais le matérialisme dialectique et athée de Marx et Staline et l'Eglise catholique.

Staline est mort. L'Eglise ne s'opposait pas à lui personnellement. Pour elle, toute personne est sujet de ses soins maternels ; et nous savons que de nombreux catholiques, surtout parmi ceux qui ont souffert persécution, particulièrement dans les jours de la dernière maladie du dictateur, ont offert leurs prières et anxiétés au Rédempteur du monde pour le salut éternel de son âme.

Mais sa mort signifiera-t-elle peut-être la fin ou, du moins, un allégement dans la lutte mortelle imposée à l'Eglise en son nom ? Ne nous berçons pas dans un faux optimisme. Les prévisions humaines peuvent difficilement répondre pour laquelle des deux possibilités militent les plus grandes possibilités si, à savoir, on en viendra à une période de lutte entre ses lieutenants avec la désagrégation progressive de l'œuvre orgueilleusement construite par Staline ou si, de nouveau, comme après la mort de Lénine, s'imposera à tous un seul personnage. Mais nous, nous élevant d'un point de vue chrétien à des considérations plus élevées, nous savons avec certitude comment ces persécutions sont, au fond, des épreuves permises par Dieu, au moyen desquelles il veut réaliser des buts supérieurs à l'avantage de l'humanité. Et avec ces espérances, nous regardons l'avenir avec confiance, assures de la puissance irrésistible de la voix du sang, qui sans cesse s'élève dans « l'Eglise du silence », avec l'assurance déposée dans nos cœurs des promesses célestes, avec l'invocation sur nos lèvres d'une conversion intérieure qui apaise la justice de Dieu, dans l'attente sereine de la miséricorde promise, que des lieux du miracle

s'élève en accents de tendresse maternelle ce message de salut et de paix pour toute l'humanité devenue l'Eglise de Dieu.

G. WETTER, S. J.

Nicolas Fanti écrit les lignes suivantes dans Vita e Pensiero (*mars* 1953, *p.* 140) :

Prendre une attitude chrétienne devant la mort du dictateur soviétique semble aujourd'hui un trait affecté de pieuse hypocrisie. Certaines paroles simplement et profondément religieuses, aux oreilles de beaucoup qui se disent et sont peut-être chrétiens, sonnent vraies et justes seulement parce que le Souverain Pontife les a prononcées. Lui, pense-t-on, peut les prononcer, lui qui est avec nous, mais tellement plus élevé et plus digne en comparaison de nous, lui qui n'est pas en dehors de la mêlée, mais se trouve tellement pourtant au-dessus de la mêlée. Mais nous, nous qui, jusqu'à hier, avons manifesté notre aversion pour cet homme sur tous les tons, de l'ironie à l'imprécation, comment pourrions-nous faire taire maintenant le tumulte des passions, faire en nous ce silence qui est nécessaire pour prononcer avec sincérité un mot chrétien ?

En réalité, on ne peut tout d'un coup prendre devant un homme mort — seulement parce qu'il est mort — une contenance totalement différente de celle qu'on tenait devant cet homme alors qu'il était en vie. Et vraiment, pour celui-ci, on ne peut taire que nous a paru non sincère et non, comme l'a dit quelqu'un, « civile », le ton de beaucoup de commémoraisons de ces jours-ci, dictées certainement moins par la peur de déplaire à ceux du cru, partisans de l'homme en cause, que, dirait-on, par la peur de déplaire à la postérité qui, estime-t-on, jugera de nos luttes, de nos passions et des protagonistes de l'histoire de nos temps, du point de vue des pures valeurs historiques, avec un esprit sans passion et sans ressentiments de morale.

Ainsi, celui qui, pour ne rien dire d'autre, fut le plus grand responsable de la guerre froide en Occident et de la guerre chaude en Orient, arrive à être présenté par certains comme une espèce de *defensor pacis*, du seul fait qu'il n'a pas déclenché une conflagration universelle. Jusqu'à hier, Staline représentait un monde irréductiblement opposé au monde que nous voulons défendre et dans lequel nous voulons vivre et progresser, en sorte que sa figure se confondait et faisait corps avec l'objet général de notre aversion et de notre protestation; alors qu'aujourd'hui qu'il a disparu de la scène de l'humanité, on tend à dégager son souvenir du poids d'une responsabilité morale que la mort ne peut d'aucune manière effacer. Derrière le rideau, on le divinisait à la manière des païens — ce qui est logique et conséquent, puisque déjà de son vivant, on l' « adorait » et que pour lui tombaient les victimes sacrificielles, — ici, par contre, où on l'a si longtemps combattu et condamné, on le place parmi les héros de cette façon plus intellectuellement raffinée, qui vient d'un respect malentendu du « fait » historique et de l' « intelligence » humaine : et ainsi on justifie implicitement ses actions et sa construction politique que, d'autre part, et avec raison, on continue d'avoir en horreur et en aversion.

Incohérence très grave, à la base de laquelle il est difficile de ne pas découvrir une grande incertitude dans les principes et, en conséquence, l'absence d'un sentiment et d'une contenance politique bien définis. Il ne suffit pas d'une aversion instinctive envers le communisme pour constituer une politique, comme il ne suffit pas d'une aversion fondée sur des arguments certainement forts et légitimes — comme la liberté individuelle, le haut ou bas niveau de vie, le respect de la culture et de l'art, la libre initiative économique et le droit de propriété, — mais substantiellement partiels et secondaires par rapport à ce qui est à la base de la dignité naturelle et chrétienne de l'homme.

Car même jusqu'à ce principe qu'on exprime habituellement dans la formule « respect de la personne humaine », n'apparaît pas suffisant à justifier et à entretenir une attitude politique tant qu'il n'est pas clair que la personne doit être défendue contre tous ses ennemis, en-deçà et au-delà du rideau, contre toutes les formes d'humiliation et d'oppression, qu'elles soient ouvertes et féroces, ou qu'elles soient mielleuses et cachées.

La mort de Staline n'a pas désorienté seulement les communistes, mais encore tous ceux qui, dans leur opposition à Staline et au communisme, le reconnaissent ou non, y réduisent toute leur raison de lutte.

Mais celui qui prend la mission politique comme un instrument pour la réalisation d'une société plus humaine et plus chrétienne, qui a dans le bissac de son idéal personnel un levain plus substantiel que celui de la sauvegarde de son bien-être et de sa vie quiète, celui-là, de même qu'il n'a jamais réclamé le lancement des bombes atomiques sur le Kremlin — à la manière des bambins qui, en écoutant une fable, attendent anxieusement la punition de l'Ogre, — il ne s'est pas laissé aller au concert facile et insincère des interprétations et des justifications historiques en usurpant le métier des futurs historiens.

Les vrais chrétiens ont, de nos jours, compris, en union avec leur Chef, le Souverain Pontife, que tous les puissants de la terre ne valent pas, devant Dieu, une miette de plus que le dernier homme, inconnu et misérable vivant dans quelque coin du monde. Le somptueux mausolée de la place Rouge ne vaut pas plus, pour ceux qui vivent selon la loi de Dieu, que la tombe broussailleuse que surmonte une croix de bois dans un cimetière de campagne.

Dans leur refus d'adoration qui serait un blasphème, dans leur pitié pour le mal commis et pour l'homme qui l'a commis, dans leur prière confiante à Dieu parce que les années qui s'écoulent à travers les gloires et les infamies, hâtent la paix de son règne, dans leur action ininterrompue pour que sa volonté soit faite, les chrétiens expriment la seule façon d'être politiquement présents, au-dessus de toute passion contingente et en dehors de toute bassesse.

Grande-Bretagne.

Du Daily Sketch (6 *mars*), *sous le titre : « Bon débarras » :*

Il (Staline) fut le représentant de l'Antéchrist. Le monde en est bien débarrassé. Aucune personne honnête ne peut combattre la scélératesse pendant de longues années et regretter ensuite la fin de l'un de ses auteurs.

Du Times (*indépendant*), 6 *mars, sous le titre : « Personne ne saura comme lui jouer avec le feu » :*

Staline fut un des plus grands chefs de l'histoire, un despote révolutionnaire à une échelle beaucoup plus grande que Robespierre. Dans les temps modernes, aucun homme plus que lui n'a modifié l'équilibre des forces dans le monde.

On peut se demander si Malenkov, par exemple, aura la stature, l'habileté, la puissance manœuvrière ou l'instinct dont Staline faisait preuve en jouant le jeu dangereux intermédiaire entre la paix et la guerre.

États-Unis.

Du New-York Herald Tribune (*républicain indépendant*), 6 *mars* :

... Avec la disparition d'une personnalité comme Staline, tout un chapitre de l'histoire se termine... A tout le moins, il était le symbole redoutable d'une époque ; et avec sa disparition

naît une nouvelle ère. Les Américains se souviendront de façon marquante des Conférences du temps de guerre, où cet homme insondable est sorti pendant un moment de la brume qui l'avait entouré pour se présenter comme un allié — et cependant encore en un sens profond comme un ennemi — une source d'espoir et d'appréhension. Maintenant, sur les « Trois Grands », seul Churchill vit encore dans la situation modifiée d'une nouvelle époque. A l'heure de la mort du dirigeant russe, on peut rappeler à tous les peuples du monde que même ceux qui s'efforcent d'être des dieux demeurent des hommes ; et ils peuvent espérer qu'au milieu des changements et de la mort, il pourra y avoir une nouvelle lueur de paix.

LA RELIGION EN RUSSIE SOVIÉTIQUE

La question de la vie religieuse en Russie ne peut être abordée qu'avec une extrême prudence et un sens des distinctions qui se méfie des généralisations et des simplifications toujours hasardeuses en pareil cas. Church Times, *l'hebdomadaire anglican, du 13 mars, a publié un article sur cette question sous la signature de S. Boshalkoff. Le titre attire déjà l'attention :* La religion prend de la force dans les fissures du communisme. Les marxistes stricts s'en inquiètent. Ce que disent les prisonniers allemands de retour. *Comme le note la rédaction de cet hebdomadaire, la mort de Staline ajoute encore avec les préoccupations qu'elle suscite à l'intérêt de ces lignes du Dr Boshalkoff* (1) :

Au cours d'un récent séjour en Allemagne, j'ai rencontré un certain nombre de prêtres, moines, pasteurs allemands qui avaient passé plusieurs années en Union soviétique et parlaient couramment le russe.

Tous s'étaient trouvés mobilisés par le gouvernement nazi et envoyés en Union soviétique durant la campagne d'Hitler en Russie. Un grand nombre avaient été été faits prisonniers par les armées soviétiques et avaient été une dizaine d'années en captivité chez les Soviets. La plupart d'entre eux avaient fait partie du Corps médical allemand.

J'ai lu également des souvenirs de prisonniers de guerre de retour en Allemagne, dans les journaux, les magazines et les revues et j'ai comparé leurs histoires avec celles des réfugiés et des « évadés ». Le tableau qui en ressort de la vie des masses en Russie est plus ou moins le même dans tous les cas.

Le gouvernement n'est pas populaire.

Trois choses apparaissent clairement. Tout d'abord les prisonniers de guerre allemands n'ont pas trouvé que le gouvernement des Soviets jouisse ou ait jamais joui d'une débordante popularité dans les masses. De plus, une claire distinction doit être faite entre le peuple russe et le gouvernement des Soviets. Enfin, la religion survit en Russie et exerce un grand attrait, et son empire sur la jeunesse. Cela inquiète sérieusement les marxistes stricts. Les impressions des Allemands qui ont quitté la Russie en 1944 et de ceux qui en sont revenus en 1952 ne sont pas les mêmes. Bien des changements sont intervenus entre deux.

Quand l'armée allemande envahit la Russie, la population fut généralement sympathique (*friendly*). Les soldats soviétiques n'aimant guère leur gouvernement se rendaient en masses. Cette première attitude changea ensuite en une hostilité ouverte, à cause de la politique de Hitler à l'égard des prisonniers de guerre soviétiques, l'extermination en masses des Juifs, les expéditions punitives et ses dispositions non déguisées à exploiter la Russie comme une colonie allemande.

Les membres du clergé et les religieux allemands aux armées furent très impressionnés par la rareté des églises ouvertes en Union soviétique. Un religieux bavarois qui, comme membre du Corps médical accompagna l'armée allemande dans son avance sur Moscou en 1941, ne trouva que trois églises ouvertes, de la frontière polonaise à Moscou. Dans tous les bourgs et villages qu'ils traversaient, il n'y avait pas d'églises. La plupart d'entre elles avaient été détruites depuis longtemps déjà et un petit nombre avaient été destinées à d'autres usages ou abandonnées. Plus tard, il eut la même expérience en Russie du Nord. Un autre prêtre qui séjourna à Novgorod, puis ensuite près de Léningrad, trouva très peu d'églises ouvertes en cette région. En Ukraine, dans la région du Don et du Caucase il en fut de même.

La foi qui se terre.

Pourtant la religion n'était pas morte. Elle s'était terrée tout simplement. Dès que la population de l'endroit se trouvait assurée que les Allemands ne désiraient pas la destruction de la religion, des pétitions nombreuses étaient présentées aux autorités allemandes pour rouvrir les églises abandonnées. Généralement, les Allemands leur en donnaient la permission. En un rien de temps, les églises rouvertes étaient décorées, meublées et bondées d'adorateurs.

Les Allemands furent très surpris par la survivance manifeste de la religion dans un district qui apparemment était entièrement sans-Dieu. Ils aidaient volontiers les prélats orthodoxes d'Ukraine dans leur entreprise de réouverture des églises en divers districts. Un seul prêtre roumain en ouvrit 17 dans la région du Don et du Caucase. Des prêtres finlandais tentèrent de faire de même dans la République soviétique de Carélie. Des monastères et des églises qui furent rouverts à cette époque sont encore en service.

En 1945, les troupes allemandes quittèrent le territoire soviétique, mais un grand nombre eurent la malchance d'être faites prisonnières par l'armée des Soviets. Tout d'abord leur captivité fut très sévère. Logement, nourriture, transports étaient épouvantables. Beaucoup en moururent ou devinrent des invalides. Il n'y eut pourtant pas de brutalité délibérée, ou dessein évident de tuer les prisonniers. La population était généralement sympathique, même au début, le devenant de plus en plus. Prêtres et pasteurs étaient très respectés par les citoyens soviétiques qui avaient quelque religion ; même on

(1) Traduction de *la D. C.*

leur demanda souvent de baptiser ou de confesser les gens. Les prisonniers trouvèrent de la religion même dans les endroits les plus invraisemblables.

On copie l'Évangile.

A Obermenzig, près de Munich, il y a le seul monastère orthodoxe de l'Europe occidentale, le monastère de Saint-Job, fondé en 1946 par des moines russes de Vladimoro en Slovaquie. Il y a quelques mois un pasteur luthérien allemand, libéré de captivité chez les Soviets en 1950, le visita. Ce pasteur, à cause de sa parfaite maîtrise de la langue russe, avait été pris pour un espion et mis dans une prison spéciale, jusqu'à ce que les autorités soviétiques se soient d'elles-mêmes rendues à l'évidence qu'il n'était comme les autres qu'un simple prisonnier de guerre. Dans cette prison spéciale, commandée par un détachement de la police secrète, la religion était néanmoins vivante. Un officier possédait un petit livre de l'Evangile de saint Jean qu'il prêtait habituellement à des jeunes filles en ville qui en faisaient une copie en l'espace de deux nuits.

Un autre officier, apprenant qu'il était pasteur, prit l'habitude d'aller le trouver pour s'instruire de la foi chrétienne, et particulièrement au sujet du mariage chrétien. Cet officier qui avait la garde des prisonniers importants était marié secrètement avec une jeune fille chrétienne.

Ce pasteur disait à la fin de son entretien avec le supérieur du monastère d'Obermenzig : « J'admire la force de l'âme russe. La foi russe est forte, et aucune force mauvaise ne peut en triompher complètement. Dans leur vaste majorité les Russes sont croyants. Ils ne sont pas pour l'idéal communiste. Du point de vue spirituel, ma captivité au loin de l'Oural fut la meilleure période de ma vie. Je suis très heureux d'avoir pu exercer mon ministère pastoral et missionnaire, parmi votre peuple qui souffrait, dans les circonstances les plus extraordinaires. »

Le cauchemar des « normes ».

Les souvenirs les plus intéressants de captivité chez les Soviets par un prêtre-soldat sont peut-être ceux qui ont paru dans *Die Neue Ordnung*, une revue catholique romaine publiée à Cologne. Ces mémoires ont paru en 1950 en deux longs articles. L'auteur avait été fait prisonnier en Russie, en juin 1944, au cours de la bataille la plus féroce. Il ne s'attendait pas à avoir la vie sauve. A sa surprise, le soldat rouge lui offrit une cigarette et lui dit : « Ne crains pas. Nous ne sommes pas du tout communistes. Votre Hitler est une abomination, mais les nôtres sont pires. »

Durant ses cinq années de captivité, le prêtre-prisonnier travailla en différents coins de la Russie en des emplois variés. Les Russes furent uniformément gentils pour lui. Le prêtre découvrit bientôt que tous les ouvriers russes vivaient dans un cauchemar de « normes » et de « prix », et de bureaucratie. Selon un plan approuvé par l'Etat, chaque mine et chaque usine reçoit l'ordre de produire une quantité déterminée d'articles à un temps donné. La direction fixait une « norme » pour chaque ouvrier. S'il n'arrivait pas à la produire, il était puni par une diminution du salaire et de congés, sans compter un passage dans quelque camp de travail de redressement — ordinairement trois mois d'abattages d'arbres dans les forêts, avec des conditions épouvantables de logement.

Le prêtre trouva que les paysans étaient complètement indifférents à leur travail en équipe. A la première occasion, dès que le surveillant s'absentait, ils allaient travailler à leur lopin individuel ou soigner leurs poules et leurs cochons. Les Soviets du dernier échelon ne comprennent rien aux affaires internationales et ne s'y intéressent pas, mais ils sont très finauds pour les affaires de leur région. La « bible » marxiste est parfaitement enseignée dans les écoles, suivie par des sujets de technique. Les classiques russes étaient plutôt négligés. Le prêtre pensait que la vie familiale éprouva de grands dommages dans la Révolution soviétique.

Durant la Semaine Sainte, ce prêtre allemand vit des groupes de gens passant le long de la route jour et nuit, chantant des hymnes en allant à l'église, sans tenir compte de la neige ou de la pluie. Cette église était souvent bondée, et les gens y venaient en tel nombre que beaucoup étaient incapables d'entrer.

On bâtit de nouvelles églises.

Cet Allemand vit également de nouvelles églises en construction. Il rencontra des gens qui se signaient avant de commencer leur travail ; des gens qui disaient leurs grâces avant et après les repas ; des gens qui pleuraient sur les ruines de leur église abandonnée. Dans une usine près de Moscou des jeunes ouvriers allaient habituellement trouver un chef d'équipe qui expliquait les Ecritures. Alors que cet Allemand travaillait dans cette usine, il reçut la visite une nuit de deux ouvriers, un vieux et un jeune. Les ouvriers obtinrent la permission de rouvrir une église abandonnée, et ils demandèrent au prêtre allemand de les aider à la décorer. Tout en acceptant, il exprima son doute que, du fait de la raréfaction des matières, on put trouver le matériel nécessaire. Ils le trouvèrent, et ce prisonnier allemand ne fut jamais si bien nourri et entretenu en Union soviétique, comme lorsqu'il travailla à cette église. Il comparait la période actuelle en Russie à celle de la domination mongole. Après le calvaire, il y a la résurrection.

— *Mentalité « religieuse » et perspective pédagogique*, par P.-A. Rey-Herme. — Un vol. 19 × 12 cm., 122 pages. Prix : 360 francs. Editions Téqui.

Le but de ce petit livre est d'attirer l'attention des religieux et religieuses chargés de l'éducation des enfants sur un certain nombre d'imperfections dont fréquemment sont entachées leurs méthodes. Le sujet, on le voit, est épineux et délicat, mais M. Rey-Herme l'aborde avec courage et franchise. Beaucoup de religieux éducateurs, en effet, ont une tendance fort compréhensive à transposer sur le plan de l'éducation des enfants les principes de la vie religieuse, oubliant que ce qui convient parfaitement à des religieux adultes qui se sont engagés volontairement dans un état auquel ils étaient appelés par vocation, devient discutable lorsqu'il s'agit d'enfants qui ne sont pas volontaires et ne sont pas forcément animés du même idéal. L'obéissance, le silence, la vie de piété, l'austérité affective surtout, toutes choses bonnes dans la vie religieuse, risquent, si on les applique trop rigoureusement à l'éducation des enfants, d'entraver leur épanouissement. Le R. P. Herme souligne ces travers avec beaucoup de psychologie, faisant parfois preuve d'un humour qui augmente l'intérêt que l'on prend à la lecture de son livre. S'il n'emporte pas l'adhésion complète de tous ses lecteurs, il ne pourra cependant pas les laisser indifférents.

U. F. C. S. et problèmes d'actualité

Du 14 au 19 mars dernier, s'est tenu à Paris le Congrès annuel de l'Union féminine civique et sociale (reconnue d'utilité publique).

Ces journées ont été consacrées à des problèmes d'actualité : expériences municipales, alcoolisme, réforme du régime matrimonial légal.

Les rapports des cadres de province ont été donnés au cours des assemblées générales, et S. Em. le cardinal Feltin en a présidé l'ouverture.

En dehors de ces travaux, un meeting a groupé plus de 6 000 personnes dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, meeting présidé par Mme le sénateur Devaud. Devant des ambassadeurs, délégués d'ambassade des « Six », le bâtonnier Henri Teitgen a parlé de la nécessité de faire l'Europe.

Une Exposition de la vie municipale au siège du Mouvement, 37, rue de Valois, réalisation neuve et originale, a voulu montrer que cette vie municipale ne se borne pas à des rouages administratifs et ne se réduit pas à des compétitions partisanes, mais est à la recherche du bien des habitants avec la collaboration de tous les citoyens.

De ces journées si fructueuses, retenons ici le résumé de l'exposé du bâtonnier Henri Teitgen sur la nécessité de « faire l'Europe » et le rapport de Me Noélie Watin, avocat à la Cour d'appel de Paris, sur les projets de réforme du régime matrimonial légal.

Il faut faire l'Europe...

Il faut faire l'Europe pour assurer la paix et la sécurité du monde libre. La Russie et ses satellites d'Europe forment à l'Est une masse de 350 millions d'hommes qu'unifie la trame serrée de vingt-quatre traités d'alliance. Ils sont à 200 kilomètres de Strasbourg.

Les Etats-Unis qui ne comptent que 150 millions d'hommes ne leur peuvent faire équilibre qu'aussi longtemps que dure leur avance technique.

Mais il y a 295 millions d'Européens occidentaux qui peuvent, s'ils s'unissent, décourager l'appétit d'expansion du communisme russe aussi bien que freiner l'impatience irritée de l'Amérique.

Il faut faire l'Europe pour assurer la prospérité de nos peuples. Une machine n'a bon rendement que si « elle tourne rond », sans frottement. Or, notre économie européenne est une machine qui frotte tout au long des dix-sept systèmes de frontières qui nous cloisonnent ; elle travaille à l'usure pour le malheur de nos peuples.

Qu'on abaisse les frontières, qu'on supprime les barrières douanières, qu'on rende libre la circulation des richesses et nous aurons enfin l'espoir d'une vie moins chère et d'un plein-emploi des hommes.

Il faut faire l'Europe pour réaliser un ordre social meilleur. C'est en vain qu'on se défendrait du communisme aux frontières si l'injustice sociale et la misère continuaient d'assurer son recrutement à l'intérieur de nos pays.

Le peuple des travailleurs aspire à une participation chaque jour plus large à des conditions de vie plus justes que le progrès doit dispenser aux hommes.

Pour satisfaire cette légitime aspiration, il faut une production de masse. Mais une production de masse qui ne s'obtient qu'avec un grand outillage, exige à son tour un grand marché à la dimension non plus de nos petites nations, mais à la mesure du continent, je veux dire de l'Europe.

Il faut faire l'Europe enfin parce que malgré les égoïsmes, les injustices, les haines et les crimes dont l'Europe a pu donner le spectacle misérable, elle demeure gardienne — gardienne infidèle, mais tout de même gardienne, — des sources chrétiennes auxquelles s'abreuve toute civilisation authentique et porteuse du plus haut message de dignité et de fraternité humaines.

Les projets de réforme du régime matrimonial

La Commission juridique de l'U. F. C. S. a porté son effort sur divers problèmes qu'elle avait mis à l'étude. Elle a fait part à ses adhérentes du résultat de ses travaux sur deux points intéressant particulièrement les femmes : à savoir la modification du régime matrimonial légal et quelques modifications à apporter à certaines règles concernant les pensions alimentaires.

De ces deux études, il convient simplement de s'arrêter à la première qui est de beaucoup la plus importante.

La législation actuelle et ses inconvénients.

Nous savons tous ce qu'est un régime matrimonial, c'est-à-dire la convention organisant l'administration et la disposition des biens appartenant aux époux, biens passés, présents et futurs. Cette convention, au contraire des autres conventions qui pour la plupart ont une existence juridique dès que les contractants ont exprimé leur volonté de contracter, n'a d'existence juridique qu'en vue et par l'existence du mariage. Si le mariage ne se réalise pas, le contrat signé ne lui survit pas. Il en va de même au jour de la dissolution du mariage par la mort d'un des époux — ou par tout autre motif — le contrat de mariage cesse d'exister, c'est-à-dire que sa vie juridique est terminée, il faut liquider cette masse de biens qui dépend de l'union des époux.

Et cette seule formule nous explique que c'est en fonction de la conception même de l'union matrimoniale que se construit ou se détruit l'idée du régime matrimonial, je veux dire l'idée du régime matrimonial légal.

En effet, en France, le Code civil a posé le principe que chacun pouvait faire précéder le mariage par un contrat de mariage passé devant notaire, et la liberté est laissée sur le choix de ce régime qui peut être à base de communauté, de dotalité ou de séparation de biens, avec des aménagements à l'intérieur de ces régimes, très variés eux-mêmes.

Mais pour ceux qui répugnaient à passer devant un notaire en raison des frais ou parce qu'ils n'avaient rien en se mariant, il fallait cependant prendre des dispositions pour organiser l'administration et la disposition des biens qui, inévitablement, existent au cours d'un mariage, et c'est la communauté qui a été adoptée. Ce régime s'appelle le régime légal, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les ménages mariés sans avoir fait précéder le mariage d'un contrat passé devant notaire.

C'est la modification de ce régime légal qui est aujourd'hui à l'étude.

Il serait bien trop long et hors de ce propos de rappeler historiquement ce qu'étaient les régimes matrimoniaux, en France, avant le Code. Leurs diversités qui s'expliquent régionalement par leur origine, se retrouvent dans le Code lui-même qui n'a pas pu et très sagement n'a pas voulu heurter des habitudes traditionnelles et respectables en unifiant le régime matrimonial.

Les difficultés qui existaient au début du XIXe siècle se retrouvent aujourd'hui, non qu'il s'agisse d'unifier le régime matrimonial — il est bien entendu que chacun conservera la liberté de choisir tel contrat lui convenant — mais à condition de faire établir un contrat devant notaire avant le mariage ; ce qui doit changer, c'est le régime de communauté tel qu'il existe de nos jours, comme régime légal.

Le principe de ce régime de communauté s'alliait fort bien avec les textes des articles 212, 213, 214 du Code civil établissant le mari comme « chef » auquel la femme doit obéissance, présence au domicile conjugal, et silence en ce qui concerne les décisions à prendre pour lesquelles elle n'a pas même voix consultative.

Ce régime s'allie également fort bien avec la défense des biens immeubles qui seuls représentaient une valeur à l'époque et pour lesquels une certaine protection existe. Cette protection existe également pour les biens propres des époux, lesquels on estime logique de devoir revenir à la famille d'où ils proviennent.

Mais l'évolution sociale et économique depuis cent cinquante ans a totalement modifié ces deux points de vue fort judicieusement établis au Code.

De nos jours, le mari est le chef de la famille, mais n'a plus l'autorité sur sa femme, dont la capacité juridique, sinon l'indépendance, a été proclamée et même reconnue à bien des égards.

Elle ne s'allie pas davantage à l'évolution économique grâce à laquelle les immeubles ne représentent plus uniquement les valeurs sûres, mais où l'on voit les fonds de commerce et de simples biens mobiliers revêtir des valeurs considérables dont la disposition, la dissipation, ou la mauvaise gestion du mari, peuvent avoir pour conséquence la ruine de la femme. Et pas seulement la sienne, mais également celle des enfants.

Cette évolution économique et sociale a donc profondément modifié les rapports entre les époux vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des biens.

Il faut donc trouver un régime légal qui cadre de nos jours avec la capacité juridique reconnue de la femme, avec son indépendance effective, avec ses nouvelles connaissances et capacités. Il faut profiter de cette évolution pour parer aux regrettables conséquences découlant de l'omnipotence maritale résultant du régime légal actuel.

Mais il faut aussi ne pas perdre de vue que le mariage est une communauté où doit régner la bonne harmonie et où, à aucun prix, les questions d'intérêts ne doivent faciliter légalement la mésentente ou la discorde. C'est donc là un problème fort délicat à résoudre.

Car les intérêts en présence, pour divers ou opposés qu'ils soient, n'en sont pas moins légitimes.

Protection de la femme soit — protection de la famille, c'est également fort respectable. Mais dans toute société il y a un chef, et ce chef est normalement le mari. Et puis il y a la protection des créanciers qui ne doivent à aucun prix être lésés par un accord occulte et frauduleux des époux, sous le couvert d'une discorde apparente. Et enfin il y a les tiers et la liberté des transactions qui doit être préservée, sinon, comme nous le voyons actuellement pour le régime dotal, une trop grande protection aboutit à la sclérose.

D'éminentes personnalités se sont penchées sur ces problèmes, deux d'entre les projets seront seuls retenus. Nous vous soumettrons cependant un troisième que notre Commission a élaboré pour que vous y pensiez et en parliez autour de vous.

LE PROJET DE LA COMMISSION DE REFORME DU CODE CIVIL

C'est tout d'abord le projet de la Commission de réforme du Code civil dont je vous donnerai les principes, et, puisqu'il faut aussi donner notre avis, les critiques qu'il peut appeler.

La Commission a adopté le régime de la communauté réduite aux acquêts en apportant de sérieuses modifications à l'administration du mari, tant sur les propres que sur les acquêts.

Nous retrouvons ici le principe traditionnel de la communauté, celui sur lequel vit notre Code depuis cent cinquante ans, celui sur lequel le nord de notre pays vit depuis des centaines d'années, celui qui est de tradition à Paris, car, ainsi que le disait fort justement MM. Aubry et Rau, « la communauté de biens qui unit et confond les intérêts pécuniaires des époux est plus conforme que le régime dotal qui tend à diviser et à séparer leurs intérêts matériels à l'institution du mariage et à la nature des rapports que dans les idées chrétiennes cette institution est destinée à établir entre les époux », ce que les savants auteurs pensèrent en face du régime dotal est encore plus vrai au regard de la séparation de biens.

Et c'est l'objection de principe que nous ferons au régime présenté par Mme Poinso-Chapuis et d'autres parlementaires, à savoir qu'il part de la séparation de biens.

Mais avant d'aborder ce deuxième projet, il convient de déclarer que si le premier projet, celui de la Commission de réforme du Code civil, a tous nos suffrages dans son principe même qui, reposant sur la communauté, la limite toutefois aux acquêts, laissant ainsi subsister le principe des propres et la règle *paterna paternis, materna maternis* à laquelle beaucoup sont attachés, il n'en demeure pas moins que si les restrictions apportées à la gestion du mari sont sérieuses, elles n'ont qu'un caractère négatif, c'est-à-dire que si le mari voit ses pouvoirs restreints, la femme, pour autant, ne voit pas augmenter les siens.

C'est pourquoi, à notre avis, il faudrait au moins laisser à la femme la pleine administration de ses propres, ce qui lui donnerait alors une certaine indépendance efficace et la mettrait pratiquement, pour celle qui ne travaille pas, avec des possibilités de réalisations pécuniaires qui, de nos jours, n'existent pas.

LE PROJET POINSO-CHAPUIS

Cette capacité efficiente que nous réclamons pour la femme, le deuxième projet de Mme Poinso-Chapuis la lui donne, puisque c'est un régime de séparation de biens, auquel est adjointe une communauté d'acquêts qui est différée jusqu'à la dissolution du mariage. Ce système est ingénieusement construit et correspond à l'adage suivant lequel, si les époux se marient dans le régime de la séparation de biens, ils n'en vivent pas moins durant leur vie sous la communauté.

Sur le plan théorique, ce régime est très remarquable, mais sur le plan pratique il risque de

soulever de très grosses difficultés, car il est bâtard comme participant de deux idées non point *différentes,* mais *opposées,* et bien difficilement conciliables.

Et puis, en France, la tendance générale d'opinion n'est point pour la séparation de biens, et, pour protéger efficacement la femme, il ne suffit pas de lui accorder un régime de séparation de biens, encore faut-il l'empêcher de donner à son mari une procuration générale dès le lendemain du mariage, car ainsi le remède est pire que le mal, et l'hypothèse légale n'existe même plus pour une protection qui n'est pas toujours uniquement théorique.

LE PROJET DE Mᵉ WATIN

C'est pourquoi nous avons imaginé, au grand scandale de certains peut-être qui estimeront que nous sommes en pleine utopie, un régime qui bouleverse certainement pas mal d'habitudes, mais que nous avons essayé de construire aussi *logique* que possible.

Partant de l'idée que le régime légal est fait pour les époux qui ne possèdent rien ou peu de choses en se mariant, mais qui pourront plus tard avoir acquis de concert par le travail et l'économie des deux des biens au cours du mariage, nous avons posé le principe d'une communauté universelle.

Il n'existera donc aucune différence entre les biens meubles et les biens immeubles qui tomberont tous en communauté, et pour nous cette distinction ne s'expliquerait pas puisque notre point de départ est une indigence, ou tout au moins une absence de biens, en fait, au moment du mariage. Il subsiste toujours la possibilité pour ceux qui ont du bien d'adopter tel régime de leur choix.

Cette masse commune de biens sera administrée par les deux époux dont la signature sera exigée au-dessus d'une certaine valeur. La difficulté est de trouver le critère pour cette valeur. Certains pensent adopter le barème fixé au Code pour la tutelle. D'autres préféreraient un barème variant avec les ressources exactes du ménage, en fonction par exemple des gains du mari, avec contrôle du salaire par la feuille de paye, soit en fixant la valeur au-dessus de laquelle le concours de la femme serait exigé, à une semaine, une quinzaine ou un mois de salaire.

J'entends bien qu'il sera soutenu que jamais le mari ne consentira à une telle production ou falsifiera son gain réel, mais, là, c'est travailler exactement en faveur de la femme, puisque, à défaut du concours de la femme, le mari ne pourra pas disposer : or, disposer des biens mobiliers, c'est les vendre ; ou alors, avec une déclaration de salaire inférieure, c'est pour le mari restreindre de lui-même ses possibilités de disposer.

L'objection plus sérieuse, c'est la gêne pour les tiers, mais dans notre projet le tiers ne sera jamais responsable ; au cas où le mari l'aura trompé, seul un règlement entre les époux interviendra, le bien vendu en fraude des droits de la femme étant censé être toujours dans la communauté et devant figurer à la liquidation.

Cette liquidation elle-même nous la voulons modifier, en envisageant, lorsque cette idée qui se fait jour actuellement en doctrine sera passée sur le plan légal et jurisprudentiel d'un partage proportionnel des torts au cas de divorce ou de séparation de corps, la même proportion dans l'attribution des parts de la communauté. Si bien que l'époux qui aurait par exemple les trois quarts des torts perdrait dans les mêmes proportions sa part de communauté au bénéfice de l'autre. Une sanction pécuniaire est bien souvent à la base de la réflexion et de la sagesse, et pour certains la crainte de perdre une partie sinon la totalité de la communauté pourrait aboutir à une régression des divorces ou des candidats à épouser un époux divorcé.

Nous étudierons aussi la possibilité d'attribuer la communauté en usufruit à l'époux survivant, en cas d'absence d'enfants, et sa vie durant.

La logique nous a conduit bien entendu à la suppression de l'hypothèque légale, et de la renonciation à la communauté, mais ces innovations ne sont pas plus révolutionnaires que d'autres qui bouleverseront autant nos idées traditionnelles, et cela est devenu une nécessité, car le régime matrimonial est un carcan qui a empêché l'application pratique de la loi de 1907 sur le libre salaire de la femme mariée et la réalisation pratique de la loi de 1938 sur la capacité de la femme.

Mais si la femme veut et doit être capable, il faut pour cela l'initier et l'instruire, et il faut l'empêcher de se décharger sur son mari de cette administration qui l'intéresse elle et ses enfants au premier chef. C'est pourquoi il faut assortir un nouveau régime de l'interdiction de donner une procuration *générale* à son mari. Une procuration spéciale à son mari ou à un tiers permettra sa représentation en cas d'empêchement. De même qu'en cas d'empêchement ou de mauvaise volonté du mari le recours en justice s'imposera, et nous préférerons pour cela le recours au juge de paix, plus près des justiciables, plus facile d'accès, seul compétent déjà pour connaître des contributions aux charges du ménage, plutôt qu'au président du tribunal, plus éloigné et plus solennel, pour une intervention qui doit tenter d'éviter au maximum les heurts dans un ménage déjà ébranlé.

Mais une idée domine notre projet, c'est que partant de l'idée sacrée de l'union des époux dans tous les domaines, de la bonne harmonie à sauvegarder au maximum, nous entendons donner à la femme son vrai rôle dans la vie du ménage. Pour cela, il ne suffit pas de protéger : on ne sauve personne malgré lui. La participation active de la femme à des tâches inconnues pour elle jusqu'alors et souvent ingrate est indispensable.

Il est de notre devoir d'interroger les jeunes sur leurs désirs et sur leurs goûts, mais aussi de les instruire et de leur faire comprendre que si les femmes ont des droits que nous essayons de protéger elles ont aussi des devoirs auxquels elles ne doivent pas se dérober.

— *Tu ne jugeras pas*, par P. DAUBANNAY. (Collection « Etoiles ».) — Un volume, 200 francs ; port, 30 fr. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIᵉ. C. c. p. Paris, 1668.

Dans un style noble et pur, c'est la confession émouvante d'une âme en face d'elle-même, qui n'a toujours voulu connaître que la rigueur, refusant comme une faiblesse tout sentiment humain, dont la pitié. Tragique bilan d'une erreur judiciaire.

— *Vu en Chine*, par LOUIS DRANSARD. — Un vol. 19 × 12 cm., 126 pages. Prix : 330 francs. Editions Téqui, Paris.

L'auteur de *Vu en Chine* a passé quatorze ans dans ce pays, dont deux ans et demi sous régime communiste. Il apporte un témoignage vécu qui intéressera tous ceux qui désirent savoir ce qui se passe derrière le rideau de bambou.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

AVRIL 1953

SAMEDI 4. — Mort, à Paris, à l'âge de 91 ans, de la romancière Rachilde, veuve d'Alfred Vallette, fondateur du *Mercure de France*. Les romans de Rachilde appellent les plus expresses réserves.

— Mort, à Paris, de M. Carlos de Ouro Preto, ambassadeur du Brésil en France. M. de Ouro Preto était né le 14 octobre 1891, à Rio-de-Janeiro.

A L'ÉTRANGER. — Mort, près de *Lisbonne*, dans sa résidence d'Estoril, à l'âge de 60 ans, de l'ex-roi Carol de Roumanie. Fils du roi Ferdinand I[er] de Roumanie et de la reine Marie, née princesse anglaise et duchesse de Saxe, l'ex-roi Carol était en exil depuis 1940. En 1921, il épousa la princesse Hélène, fille du roi Constantin de Grèce, dont il eut un fils, Michel. Mais, dès 1923, le souverain eut une liaison tapageuse avec Magda Lupescu. Le scandale de cette double vie fut sévèrement jugé par le peuple roumain. En janvier 1926, se trouvant à Venise, il faisait connaître sa renonciation à l'héritage du trône de Roumanie en faveur de son fils Michel. Il se sépara de la princesse Hélène de Grèce et se rendit à Paris en compagnie de Mme Lupescu. Cependant, à la mort du roi Ferdinand, le 20 juillet 1927, et alors que son fils Michel montait sur le trône, Carol fit savoir qu'il se réservait ses droits à la couronne et profita d'une situation troublée en Roumanie pour s'appuyer sur le parti paysan. D'Angleterre, où il résidait alors, il prépara un coup d'Etat, mais le gouvernement britannique l'obligea à quitter le territoire. Le 6 juin 1930, Carol regagna brusquement la Roumanie en avion, écarta son fils du trône et se fit proclamer roi. En 1940, sous la pression de la garde de fer et du général Antonesco, Carol abdiqua une fois encore en faveur de son fils et gagna l'étranger en compagnie de Magda Lupescu. Redevenu roi, Michel devait, à son tour, quitter la Roumanie en 1945, sous la pression des communistes, soutenus par l'armée soviétique.

— A *Moscou*, le ministère soviétique des Affaires intérieures annonce que les 9 médecins accusés, en janvier, d'avoir provoqué la mort de plusieurs dirigeants soviétiques, ont été libérés, de même que 6 autres médecins, dont il n'avait jamais été question dans cette affaire. Une enquête a permis de constater qu'ils avaient été injustement accusés, à la suite de méthodes condamnées par la loi soviétique, et leurs accusateurs ont été, à leur tour, accusés et arrêtés. Le Praesidium du Conseil suprême de l'Union soviétique a annulé la décoration de l'Ordre de Lénine, accordée, le 20 janvier, à la D[sse] Lidia Timatchouk, celle-là même qui avait « démasqué » l'attitude des « médecins assassins ».

Nouveau signe de détente : le Kremlin autorise les missions diplomatiques américaine et britannique à demeurer dans leurs anciennes ambassades.

— A son tour, la *Roumanie* décrète une amnistie semblable à celle qui a été récemment promulguée en U. R. S. S.

— Abordé dans le brouillard par un cargo suédois, à l'entrée du détroit des *Dardanelles*, un sous-marin turc naviguant en surface est éventré et coulé. On déplore 83 morts.

DIMANCHE 5. — A L'ÉTRANGER. — Evolution, en *Russie*, de l'affaire des médecins. L'ancien ministre adjoint de la Sécurité d'Etat, Rioumine, est arrêté. L'ancien ministre de la Police, Ignatiev, est accusé « d'aveuglement politique et de crédulité » et « libéré » de ses fonctions de secrétaire du parti communiste de l'Union soviétique.

LUNDI 6. — A L'ÉTRANGER. — A *Sao-Paulo*, 20 000 ouvriers de l'industrie du verre décident de se mettre en grève, ce qui porte à 300 000 le nombre total des gréviste dans la province.

MARDI 7. — Journée mondiale de la santé.

— S. Exc. Mgr Guiller, évêque de Pamiers, ayant demandé au Saint-Père d'accepter, pour raisons de santé, sa renonciation au siège de Versailles, auquel il avait été transféré le 18 février dernier, a vu sa demande agréée par Pie XII.

— Ouverture, à Toulouse, jusqu'au 11 avril, du LXXVIII[e] Congrès national des Sociétés savantes, (en présence de 300 délégués venus de toutes les Universités) et du XI[e] Congrès national de la tuberculose, auquel participent plus de 500 médecins et chirurgiens français et une vingtaine d'étrangers.

— Attribution, par la ville de Cannes, du prix Guy-de-Maupassant à Mme Jacqueline Capelle pour son roman *La première fois*.

— Ouverture, à Paris, jusqu'au 10 avril, du II[e] Congrès national de l'Union des religieuses éducatrices paroissiales. Plus de 1 000 participantes, représentant 60 diocèses et 150 Congrégations.

A L'ÉTRANGER. — L'Assemblée générale élit, par 57 voix contre 2 et 1 abstention, M. Dag Hammarskjoeld au poste de secrétaire général de l'*O. N. U.*, en remplacement de M. Trygve Lie.

— A *Washington*, entretiens du président Eisenhower et du chancelier Adenauer.

— Accord à *Pan-Mun-Jom* sur l'échange des prisonniers malades et blessés.

MERCREDI 8. — Retour de MM. Mayer et Bidault rentrant des Etats-Unis.

— A Nancy, Congrès des enseignants catholiques. Plus de 2 000 participants. Thème : l'Eglise et le salut.

— A Paris, ouverture, jusqu'au 10 avril, des Journées nationales de l'Apostolat de la prière et de la Croisade eucharistique.

— A Rouen, Congrès de l'Union nationale des étudiants de France, consacré notamment au projet de réforme de l'enseignement.

A L'ÉTRANGER. — A *Londres*, catastrophe de métro. Deux rames se rencontrent : 9 morts et 50 blessés.

JEUDI 9. — A L'ÉTRANGER. — A *Luxembourg*, cérémonie du mariage de la princesse Joséphine-Charlotte de Belgique, âgée de 25 ans, et du prince Jean de Luxembourg, âgé de 31 ans, héritier du trône du grand-duché.

— A *Buenos-Aires*, M. Juan Duarte, frère d'Eva Peron, qui avait résigné, le 7 avril, ses fonctions de secrétaire privé de la présidence, se donne la mort d'une balle dans la tête, à la suite d'une campagne de calomnie dont il aurait été victime.

VENDREDI 10. — M. Maurice Thorez, retour de Russie, rentre en France.

A L'ÉTRANGER. — Un réseau d'espionnage soviétique est démasqué en *Allemagne occidentale*. 35 personnes sont arrêtées. Des suspects sont recherchés.

SAMEDI 11. — Mort, à Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), de M. Gratien Candace. Né au Baillif (Guadeloupe), le 18 décembre 1873, licencié ès sciences, il fut professeur à Toulouse, puis rédacteur à *la Justice*. Il entra au Parlement en 1912 comme député de Basse-Terre. Constamment réélu jusqu'à la seconde guerre mondiale, il devint sous-secrétaire d'Etat aux Colonies (1932-1933) et occupa pendant de longues années l'un des postes de vice-président de la Chambre des députés.

A L'ÉTRANGER. — A *Pan-Mun-Jom*, l'accord sur l'échange des pirsonniers malades est signé.

— Ouverture, jusqu'au 19 avril, du Congrès national eucharistique d'*Australie*. Les cérémonies sont présidées par LL. EEm. les cardinaux Agagianian, légat pontifical, patriarche de Cilicie des Arméniens ; Giroy, archevêque de Sydney, et Gracias, archevêque de Bombay.

— Le bulletin de l'Agence *Fides* signale que la Sacrée Congrégation de la Propagande a promulgué les décrets suivants :

16 mars 1953 : Nomination de Don Pietro Dang Huy comme administrateur apostolique de la partie du territoire du vicariat apostolique de *Quinhon* se trouvant occupée par le Viet-Minh.

24 mars 1953 : 1. Erection du vicariat apostolique de Kabinda, détaché du vicariat apostolique de Luluabourg (*Congo belge*) et confié à la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie (Scheut).

2. Erection de la préfecture apostolique de Mweka, détachée du vicariat apostolique de Luluabourg (*Congo belge*), et confiée aux Joséphites de Belgique.

3. Erection de la préfecture apostolique de De Aar, détachée du diocèse de Aliwal (*Union sud-africaine*), confiée à la Congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus de Saint-Quentin.

4. Nomination de Mgr Jean Boekenfoehr, des Oblats de Marie-Immaculée, au siège épiscopal résidentiel de *Kimberley* (Afrique du Sud). Mgr Boekenfoehr est né à West-Point (Etats-Unis), le 28 janvier 1903. Il entra au noviciat des Oblats de Marie-Immaculée à Ville-la-Salle (Canada), en 1921. Il reçut l'ordination sacerdotale le 10 juillet 1927, au scolasticat d'Edmondton (Canada). Vicaire coopérateur, puis curé de Sainte-Marie-de-Régina, il passa dans l'enseignement au collège de cette ville, dirigé par les Oblats. Puis il devint provincial de sa Congrégation à Régina. En 1947, il fut nommé Assistant général.

5. Nomination de Mgr Georges Kettel, de la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie, comme évêque titulaire de Tabraca et vicaire apostolique de Kabinda (*Congo belge*). Mgr Kettel est né à Graide, diocèse de Namur, le 19 mars 1897. Entré en 1917 dans la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie, il reçut l'ordination sacerdotale le 18 décembre 1921. Envoyé au Congo belge comme missionnaire, il fut d'abord vicaire à Luluabourg, puis professeur au Petit Séminaire, dont il assuma ensuite la direction. Recteur du Séminaire régional de Kabwe en 1950, il fut rappelé dans sa patrie comme recteur du scolasticat de Jambes.

DIMANCHE 12. — Mort, à Paris, à l'âge de 67 ans, du peintre et dessinateur humoriste André Foy.

A L'ÉTRANGER. — *L'Osservatore Romano* annonce la nomination du R. P. Rémy Augustin, Montfortain, comme évêque titulaire de Turuzi et auxiliaire de S. Exc. Mgr Le Gouaze, archevêque de Port-au-Prince (Haïti). S. Exc. Mgr Augustin, qui devient le premier évêque haïtien, est né le 30 septembre 1910, à Pétionville (Haïti). Il fit ses études secondaires au collège Saint-Louis-de-Gonzague de Port-au-Prince, tenu par les Frères de Ploërmel. Il fut ordonné prêtre le 11 juin 1933, à Port-au-Prince, diocèse où il exerça son ministère jusqu'en 1946. Il demanda alors à entrer chez les Pères Montfortains. Venu en France, il fit son noviciat à Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres). Après sa profession religieuse (novembre 1947), il regagna l'île d'Haïti pour se fixer dans le diocèse de Port-de-Paix, confié aux Montfortains. Il y fut d'abord vicaire à Jean-Rabel, puis directeur des œuvres.

LUNDI 13. — Mort, à Fourqueux (Seine-et-Oise), à l'âge de 78 ans, de M. André Mariage, qui fut président directeur général de la S. T. C. R. P. (Société des transports en commun de la région parisienne).

A L'ÉTRANGER. — Au *Laos*, devant la pression du Viet-Minh, nos troupes évacuent *Sam-Neua*, cinquième ville de ce pays.

— A *Bruxelles*, le prix Francqui 1953 (250 000 francs), réservé cette année au groupe des sciences historiques, philologiques, morales et politiques, est attribué à Mlle Claire Préaux, professeur à l'Université de cette ville.

MARDI 14. — M. Henri Vallois, directeur du Musée de l'homme et auteur de travaux appréciés en anatomie et en ethnologie, est élu membre titulaire de l'Académie de médecine, dans la section des sciences biologiques et naturelles.

A L'ÉTRANGER. — En *Tunisie*, d'importantes mesures d'éloignement sont prises contre des personnalités nationalistes pour la durée de la période électorale.

— *Le Laos* lance un appel aux Nations Unies pour protester contre l'agression vietminh.

3 mai 1953. N° 1146. — Nouvelle série : N° 233

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur* : R. BERTEAUX.